Nations Unies S/PV.5041



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5041e séance

Mercredi 22 septembre 2004, à 10 h 45
New York

Président :	M. Moratinos Cuyaubé	(Espagne)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Allemagne	M. Fischer
	Angola	M. Miranda
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Amorim
	Chili	Mme Alvear Valenzuela
	Chine	M. Wang Guangya
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. Barnier
	Pakistan	M. Bakhtyar
	Philippines	M. Romulo
	Roumanie	M. Geoana
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Straw

Ordre du jour

Aspects civils de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix

Lettre datée du 8 septembre 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/722)

04-51770 (F)

La séance est ouverte à 11 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Aspects civils de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix

Lettre datée du 8 septembre 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/722)

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom du Conseil de sécurité, je me félicite de la présence de S. E. le Secrétaire général Kofi Annan.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite également une chaleureuse bienvenue, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, à S. E. M. Said Djinnit, Commissaire chargé des questions de paix et de sécurité de l'Union africaine; à S. E. M. Javier Solana, Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne; et à S. E. M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2004/722, qui contient le texte d'une lettre datée du 8 septembre 2004 de l'Espagne adressée au Secrétaire général, transmettant un document de réflexion sur la présente question à l'ordre du jour, « Aspects civils de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix ».

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer, Monsieur le Président, par vous féliciter pour l'initiative que vous avez prise de tenir le présent débat public sur les aspects civils de la gestion des crises. Ce débat vient fort à propos et la présence de tant de ministres des affaires étrangères est très appréciée.

Hier, à l'Assemblée générale, j'ai insisté sur l'importance de l'état de droit. Nulle part son absence ne se fait autant sentir que dans les sociétés ravagées par la guerre, et nulle part son rétablissement n'est davantage essentiel au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Mais cela est beaucoup plus facile à dire qu'à faire. La consolidation de la paix est une affaire complexe. Elle a recours à de nombreux protagonistes : non seulement aux opérations qui ont été prescrites par le Conseil de sécurité, mais aussi au travail essentiel des institutions, fonds et programmes de l'ONU, des organisations régionales ainsi que des organisations non gouvernementales qui sont nos partenaires. Son objectif est de bâtir une paix durable dans les sociétés ravagées par la guerre. Voilà une activité fort ambitieuse.

L'expérience nous a enseigné que les interventions internationales, même celles ayant la légitimité sans pareille conférée par l'ONU, ne sont pas en mesure d'effacer rapidement l'héritage néfaste des conflits. C'est pourquoi nous devons être réalistes quant à ce que nous sommes capables d'obtenir et devons avoir une stratégie politique claire en vue du succès, stratégie qui soit fondée sur une compréhension solide du contexte et adaptée afin d'y répondre.

Cette stratégie doit comprendre des repères pour mesurer les progrès réalisés en vue de l'objectif non seulement de tenir des élections, mais aussi d'édifier des États légitimes et efficaces. Mais puisque nous avons des ressources comparativement limitées, nous devons établir certaines priorités. En l'absence de priorités clairement définies, notamment dans le domaine de la sécurité, de l'état de droit et de possibilités économiques immédiates, les meilleurs plans de reconstruction et de redressement à long terme seront voués à l'échec.

Je ne veux pas donner l'impression d'être pessimiste. Au contraire, l'édification de la paix peut vraiment réussir, comme nous l'avons vu en El Salvador, au Guatemala, au Mozambique, en Namibie et plus récemment au Timor-Leste. Je suis également encouragé de voir qu'un certain nombre de nos missions en cours enregistrent des progrès solides et aident la paix à prendre racine.

Mais je suis parfaitement conscient des énormes défis auxquels nous sommes confrontés : en Afrique, où les opérations de paix de l'ONU sont en forte demande, et également dans d'autres lieux, dont certains très dangereux. L'appui concret du Conseil de sécurité fera, de bien des manières, la différence entre

le succès et l'échec de nos efforts d'édification de la paix actuels et futurs.

Premièrement, le Conseil doit manifester un intérêt soutenu et se concentrer sur chaque opération de maintien de la paix. L'édification laborieuse de la paix à partir de la base ne fait pas souvent les gros titres des journaux et pourtant, elle doit susciter l'attention vigilante du Conseil et son engagement à long terme. L'absence d'intérêt ou la division au niveau du Conseil est une recette pour ne pas honorer nos mandats ni résoudre nos problèmes, laissant les causes principales des conflits susceptibles de s'envenimer et causer de nouvelles explosions un jour. Nous avons vu les amères conséquences de l'échec de l'édification de la paix en Haïti et au Libéria, où nous sommes engagés une fois de plus aujourd'hui. Nous ne devons pas répéter ces erreurs.

Deuxièmement, nous avons besoin de davantage de ressources et nous devons obtenir celles-ci plus rapidement qu'à l'heure présente. Je suis heureux de constater quelques améliorations dans l'acheminement des ressources destinées à la reconstruction après les conflits, mais les besoins sont encore très grands. Les opérations de paix de l'ONU représentent un excellent investissement. Dans toute l'histoire de l'ONU, à peine plus de 30 milliards de dollars ont été consacrés à nos opérations de maintien de la paix. Ce n'est que le trentième du montant déboursé l'année dernière pour les dépenses militaires dans le monde.

Troisièmement, nous devons veiller à ce que nos efforts soient bien intégrés, étant donné que les différents éléments de l'édification de la paix sont interdépendants et qu'un échec dans un secteur risque de se répercuter sur les autres. À cette fin, l'ONU, d'autres organisations internationales, les organisations régionales, les donateurs bilatéraux et les organisations non gouvernementales doivent renforcer leurs liens institutionnels et œuvrer de concert sur la base d'objectifs et de priorités partagés.

Quatrièmement, nous devons nous assurer de disposer des meilleures personnes disponibles pour qu'elles puissent s'acquitter des tâches difficiles que leur confie le Conseil. Je parle en particulier du personnel civil. Nous avons besoin d'un cadre international de civils extrêmement compétents pour l'édification de la paix, tant d'experts techniques que de personnes dotées de la capacité de travailler en étroite collaboration avec les protagonistes nationaux et de rassembler les différentes perspectives en matière de gestion des conflits, d'édification des États, de développement et de justice pendant les périodes de transition. Je suis fier de l'expertise sans égale qu'a acquise le personnel dévoué qui me soutient pour que le Conseil puisse s'acquitter de ses mandats. Mais nous devons recevoir les ressources nécessaires aux fins de renforcer la qualité et la quantité de cette expertise.

Enfin, je ne saurais conclure mes propos sur ce thème sans mentionner la sécurité du personnel civil de l'ONU. Le risque fait inévitablement partie de notre travail, mais il doit y avoir un équilibre raisonnable entre le risque à assumer et la contribution substantielle que les civils sont appelés à apporter. Je demande au Conseil son plein appui pour assurer la sécurité de notre personnel au niveau tant de la fourniture de troupes, à chaque fois que cela s'impose, qu'au niveau politique, lorsque je propose de nouvelles mesures à l'Assemblée générale, comme je vais bientôt le faire.

La consolidation de la paix nécessite une stratégie claire, élaborée et appliquée par des professionnels hautement qualifiés, qui tienne compte des conditions locales et se reflète dans des mandats réalistes conçus par le Conseil, soutenus par toutes les parties du système des Nations Unies et étayés pleinement par le Conseil de sécurité et par les Membres de l'ensemble de l'Organisation. Avec ce soutien, notre travail peut réussir et la promesse de la consolidation de la paix peut être tenue.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son importante déclaration.

J'invite le Commissaire chargé des questions de paix et de sécurité de l'Union africaine, S. E. M. Said Djinnit, à prendre la parole.

M. Djinnit (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir pris cette initiative importante et opportune sur les aspects civils de la gestion des crises et de la consolidation de la paix. Ma participation à ce débat, au nom de la Commission de l'Union africaine, découle du partenariat déjà ancien établi pour la paix entre l'Union africaine et l'ONU. Elle témoigne également de notre intérêt considérable pour les délibérations actuelles du Conseil de sécurité et le résultat de cette réunion car l'Afrique, malheureusement, reste au premier plan des activités de consolidation de la paix de l'ONU.

En outre, l'Union africaine, qui participe de plus en plus à des opérations d'appui à la paix, prête attention à l'évolution de ce débat, notamment depuis l'adoption du rapport Brahimi (S/2000/809).

La Commission de l'Union africaine se félicite des observations et des recommandations faites dans le document d'information générale (S/2004/722, annexe) et les examinera de manière approfondie, tandis que l'Union africaine poursuivra activement son programme de réaction aux situations de crise et de conflit.

L'Union africaine a une expérience limitée dans le domaine des opérations d'appui à la paix. Comme les membres le savent, conformément à la déclaration du Caire de 1993 établissant le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'Organisation de l'Union africaine (OUA), cette dernière n'était pas censée entreprendre des opérations de maintien de la paix, qui étaient considérées comme relevant de la seule responsabilité du Conseil de sécurité. Bien plutôt, elle était tenue de déployer des missions d'observation, de portée et de durée limitées.

C'est sur la base de ce mandat limité que l'OUA a déployé un certain nombre de missions d'observation dans diverses zones de conflit telles que le Rwanda, le Burundi, les Comores, la République démocratique du Congo et l'Éthiopie-Érythrée. Dans certaines de ces missions, le besoin de déployer du personnel civil s'est fait sentir. Par exemple, l'OUA a déployé des missions d'observation aux Comores à diverses étapes du processus de réconciliation dans ce pays, essentiellement en vue de renforcer la confiance. Nous avons déployé des groupes d'éléments de gendarmerie qui étaient mieux préparés que des observateurs militaires à interagir avec la population civile et les autorités. Cette expérience s'est révélée un succès.

La situation a changé avec l'Union africaine. Dans le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité, les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé leur profonde détermination de renforcer la capacité de l'Union africaine de faire régner la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent.

L'article 6 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité délimite ses responsabilités dans les domaines suivants : promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique; alerte rapide et diplomatie préventive; rétablissement de la paix, opérations de soutien à la paix et intervention, conformément à l'article 4 de l'Acte constitutif de l'Union africaine; consolidation de la paix et reconstruction après les conflits; action humanitaire; et gestion des catastrophes.

En outre, le Protocole reconnaît l'importance d'une relation de coopération effective entre les composantes civiles et militaires de toute mission. L'article 13 du Protocole prévoit une force en attente « avec des composantes civiles et militaires prêtes à être déployées rapidement, aussitôt que requis ».

Forte de ce mandat, l'Union africaine, peu de temps après sa création, a été appelée à faire la preuve de sa volonté de répondre aux situations de conflit et aux crises nouvelles. Elle a dû le faire malgré les contraintes héritées de l'OUA, notamment le manque de capacité de répondre aux crises et aux situations de conflit, de manière rapide et efficace et dans les délais voulus. C'est dans ce contexte que l'Union africaine s'est vue contrainte de déployer des opérations de maintien de la paix au Burundi pour ouvrir la voie au déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, et plus récemment, au Darfour, où l'Union africaine est confrontée à une tâche gigantesque.

Notre expérience encore limitée dans la région du Darfour, avec la création de la Commission de cessez-le-feu et le déploiement de la Mission africaine au Soudan, a fait apparaître la nécessité d'élargir la composition de la Mission à des composantes civiles afin de faire face aux aspects civils et humanitaires et aux aspects liés aux droits de l'homme de la crise, qui touche notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées. Elle a fait apparaître également la nécessité d'inclure des femmes dans la Mission de l'Union africaine pour pouvoir appréhender les difficultés que vivent les femmes dans cette région. Je crois que cet aspect mérite d'être sérieusement étudié dans les futures opérations de soutien à la paix. Le lien avec les organisations de la société civile mérite également une attention particulière.

Au moment de décider de déployer des opérations d'appui à la paix au Burundi et au Darfour, l'Union africaine avait conscience de ses limites. Elle a néanmoins relevé le défi dans l'espoir que l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires fourniraient l'appui requis. Dans ce processus, l'Union africaine a acquis une expérience précieuse qui doit être renforcée.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies et à son Secrétaire général ainsi qu'au Conseil de sécurité pour leur volonté de paix sur le continent et leur appui constant aux efforts déployés par l'Union africaine et ses communautés régionales.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance et mon appréciation à nos autres partenaires, qui ont fourni à l'Union africaine un appui financier, logistique et matériel, lequel a permis à notre organisation continentale d'assumer sa responsabilité. Leur appui est d'autant plus nécessaire que notre organisation est maintenant appelée à assumer un plus grand rôle dans les opérations d'appui à la paix.

Comme je l'ai déjà dit, avec la création de l'Union africaine, notre organisation continentale s'est engagée à édifier son architecture de paix et de sécurité avec, au cœur de celle-ci, le Conseil de paix et de sécurité, qui a le pouvoir d'autoriser le déploiement d'opérations d'appui à la paix, y compris le maintien de la paix et l'intervention. Il va sans dire que dans le contexte du renforcement de l'efficacité du Conseil de paix et de sécurité, nos efforts doivent tendre vers la création d'une force en attente africaine d'ici 2010, comme convenu, pour doter l'Union africaine de l'outil qui lui permettra d'appliquer ses décisions.

Toutefois, alors que nous nous efforçons d'atteindre cet objectif, notre organisation continentale est confrontée à la tâche d'édifier une capacité de réaction rapide qui lui permettra d'apporter une valeur ajoutée et un avantage comparatif dans le cadre du partenariat pour la paix que nous souhaitons renforcer avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires au sein de la communauté internationale. Dans cette entreprise, l'Union africaine comptera sur l'appui constant de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Chapitre VIII de sa Charte. Elle comptera également sur l'appui ferme de ses partenaires pour renforcer ses capacités de planifier, déployer et gérer des opérations d'appui à la paix avec efficacité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Djinnit de son excellente déclaration.

J'invite à présent le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, M. Javier Solana, à prendre la parole.

M. Solana (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique sur un thème aussi important à notre époque. Je remercie le Secrétaire général de sa présence ainsi que les membres du Conseil de sécurité.

Les aspects civils de la gestion de la crise ont certes acquis ces dernières années une importance capitale. Auparavant, les conflits étaient des conflits entre États. Jusqu'à une date récente, c'était la principale préoccupation de la communauté internationale. Aujourd'hui, les conflits internes sont les plus fréquents. Le déploiement de forces est encore nécessaire dans bien des cas, mais l'objectif est désormais plus large et plus complexe : le rétablissement d'un gouvernement légitime et la défense de l'état de droit, comme l'a dit le Secrétaire général hier avec beaucoup d'éloquence.

La reconstruction d'un État a une dimension politique, mais aussi une dimension sécuritaire. Mais il exige également, et c'est essentiel, l'établissement d'institutions dans lesquelles la population peut avoir confiance. Il faut garantir la sécurité pour qu'un État qui a été meurtri par un conflit puisse progresser sur le chemin du développement, en ayant clairement à l'esprit que la sécurité et le développement sont deux concepts étroitement unis.

L'Union européenne est convaincue qu'elle doit et qu'elle peut apporter une contribution significative à cette tâche si importante pour la communauté internationale. La politique de l'Union européenne en matière de sécurité a visé dès le début à doter l'Union européenne de moyens qui lui permettent de déployer non seulement des instruments militaires, mais également des instruments civils afin de contribuer à remplacer, assister ou renforcer, selon le cas, les capacités du pays bénéficiaire.

En très peu de temps, l'Union européenne a élaboré des concepts et établi des structures capables de soutenir le déploiement d'éléments civils. Les États membres de l'Union européenne ont engagé des capacités dans divers domaines. Dans le domaine civil, 5 000 agents de police et plus de 200 spécialistes du renforcement de l'état de droit, pour ne citer que ceux-là. Nous avons mis au point des programmes de formation d'experts dans le droit fil du discours que vient de prononcer le Secrétaire général.

Nous consentons donc un grand effort. Au cours des trois dernières années, les six opérations que

l'Union européenne a déployées ont montré qu'elles disposaient d'une capacité opérationnelle réelle et trois d'entre elles sont des opérations civiles; nous sommes également en train de planifier une septième opération de police en République démocratique du Congo.

Mais il reste encore beaucoup à faire. Comme l'a dit le Secrétaire général, il est plus difficile de trouver du personnel civil qualifié à affecter dans des opérations de gestion de crise que de trouver du personnel militaire. Par conséquent, la communauté internationale doit structurer des mécanismes lui permettant de disposer, dans le domaine de la gestion civile, de ressources qualifiées et prêtes à être déployées dans de brefs délais. Nos sociétés doivent repenser les critères appliqués à ce recrutement de personnel qualifié pour agir rapidement dans les domaines d'action civile liés à la gestion de crises. Et elles doivent également s'atteler à la tâche de préparation.

Comme le reconnaît à juste titre le document de réflexion soumis par la Présidence du Conseil de sécurité, nous devons également développer de nouveaux mécanismes et, j'oserais même dire, une nouvelle culture de coordination entre les aspects civils et militaires. Nous devons profiter de toutes les synergies et éviter les interférences qui peuvent naître d'une mauvaise communication.

L'Union européenne est prête à construire des équipes chargées de la reconstruction après la fin des conflits, réunissant tous les aspects nécessaires : les aspects militaires, agissant du point de vue de la sécurité; les aspects civils, pour servir dans les questions qui relèvent des fonctions de police – y compris, comme je l'ai dit précédemment, pour garantir l'état de droit dans le pays qui reçoit cette aide.

Pour sa part, l'Union européenne, par la large gamme d'instruments qu'elle possède et par sa nature particulière en tant qu'institution, me semble particulièrement apte à relever ces défis et répondre à ces difficultés. La Bosnie-Herzégovine constitue sans doute l'illustration la plus claire et la plus patente des possibilités de ce type d'action par l'Union européenne. Aux programmes de coopération en cours de mise au point et à la perspective d'une relation d'intense coopération avec ce pays s'ajoutent le déploiement d'une mission de police qui s'est substituée à une opération initiale de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'une opération militaire dont nous assumerons prochainement la responsabilité, prenant la relève de l'Alliance de l'Atlantique Nord.

Je souhaiterais dire également que pour apporter une réponse plus complète à ces besoins de coordination entre aspects civil et militaire, nous avons mis en place une Cellule de planification civile et militaire qui sera chargée de veiller à ce que, dès le début d'un conflit, nous puissions disposer, en cas d'intervention, d'une planification complète des deux aspects, civil et militaire. Si nous analysons sommairement les derniers conflits en date, on peut dire que ce manque de planification des aspects civils et militaires dès le départ a révélé la nécessité impérieuse d'une telle préparation.

Cette action de l'Union européenne au cours des dernières années a comme principaux objectifs le renforcement d'un multilatéralisme efficace, qui fait partie du patrimoine intellectuel et politique de l'Union européenne, et la mise en oeuvre d'une collaboration fructueuse avec l'ONU. L'ONU constitue en effet le cœur de ce monde multilatéral, ainsi que le cadre qui nous permettra de travailler de façon plus efficace. L'an dernier à cette époque, l'Union européenne a signé une déclaration conjointe avec le Secrétaire général, visant à donner un nouvel élan et davantage d'efficacité à cette coopération. Les capacités et l'expérience de l'Union européenne sont au service de la communauté internationale.

Je souhaiterais souligner, avec davantage de clarté à la suite de l'intervention de mon ami Said Djinnit, notre coopération particulièrement étroite avec nos bons amis de l'Union africaine. Je suis sûr que cette coopération va se poursuivre en ces moments si cruciaux pour la réussite de l'opération au Darfour, et nous nous tenons à la disposition de l'Union africaine pour lui apporter toute la coopération et l'assistance qu'elle nous demandera.

Pour terminer, je dirai que les défis sont de taille et que nous devons les affronter ensemble. L'Union européenne souhaite contribuer par tous les moyens dont elle dispose à un monde plus juste et plus sûr pour tous. Je suis certain que le débat d'aujourd'hui au Conseil de sécurité, qui porte la responsabilité principale du maintien de la paix et la sécurité internationales, nous aidera à continuer d'avancer en ce sens.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Solana de son important exposé et de l'engagement européen de continuer à travailler avec d'autres organisations régionales, ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies, en vue d'approfondir le débat et la réflexion sur tous les points de cet ordre du jour.

Je donne la parole à M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

M. Moussa (*parle en arabe*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à exprimer ma vive gratitude pour l'initiative espagnole que vous dirigez avec talent et dans un esprit novateur en tant que diplomate, ministre et collègue.

Cette importante séance concerne le sujet de la consolidation de la paix, un des points les plus importants et nécessaires. Les initiatives qui se sont succédé au Conseil de sécurité – l'initiative mexicaine : faire face aux défis à la paix et la sécurité internationales; l'initiative roumaine : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans les processus de stabilisation; et l'initiative espagnole : les aspects civils de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix – témoignent toutes de l'importance qu'attache le Conseil de sécurité à la poursuite d'un dialogue continu permettant de donner lieu à des concepts et mécanismes de complémentarité et de partenariat entre l'ONU et les organisations internationales et régionales dans le cadre du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et au service de la Charte elle-même – en d'autres termes, au service de la paix et de la stabilité internationales.

Au cours de précédents dialogues, aussi bien dans cette salle qu'au cours de réunions de haut niveau que le Secrétaire général des Nations Unies tient à intervalles réguliers avec les chefs d'organisations régionales, nous avons souligné la nécessité d'un régime de sécurité collective et internationale, d'un renforcement du régime multilatéral et d'un rôle plus actif de l'ONU dans la recherche de solutions aux problèmes d'aujourd'hui. Ces solutions doivent refléter les intérêts de différentes parties, sur une base équilibrée, conforme à la justice et à la légitimité internationale, qui permettrait de susciter un appui international, régional et national pour de telles solutions.

Deux principes fondamentaux sur lesquels de précédentes séances ont mis l'accent guident nos débats et nos réflexions aujourd'hui. Le premier est que la coopération entre l'ONU et le Conseil de sécurité, d'une part, et les organisations régionales, d'autre part, est fondamentalement régie par la Charte des Nations Unies et particulièrement par les dispositions du chapitre VIII. Des normes solides qui règlent les relations entre ces organisations ont été fixées par des résolutions de l'Assemblée générale et des accords de coopération, ainsi que par des mécanismes périodiques qui constituent une matrice des relations de coopération, de partenariat et de complémentarité. Il faut désormais rendre opérationnel ce système de relations, de telle sorte que les organisations régionales puissent devenir l'un des principaux outils de l'ONU pour le règlement de crises et conflits régionaux, ainsi que pour faire face aux défis, aux évolutions et aux changements auxquels le monde est confronté. Comme l'a dit le Représentant permanent de l'Espagne dans sa lettre au Secrétaire général du 8 septembre 2004, la complexité des opérations actuelles de gestion des crises est telle qu'il peut être souhaitable de partager le fardeau de la gestion des crises entre différents acteurs, chacun puisant dans ses atouts particuliers.

Le deuxième principe fondamental souligné à de précédentes séances est que les menaces et problèmes qui se présentent sur le plan international doivent recevoir une réponse collective, multilatérale, utilisant une large gamme d'instruments et de mécanismes disponibles pour la gestion des crises, traitant des aspects à la fois civils et politiques. D'autre part, le premier choix pour la gestion des crises doit se porter sur des solutions politiques plutôt que militaires. La solution militaire doit représenter un dernier recours dans le vrai sens de la formule « après avoir épuisé toutes les autres avenues disponibles », de façon claire, objective et pleine de bonne foi.

De même, toutes mesures coercitives doivent avoir été clairement autorisées par le Conseil de sécurité. Je dis cela parce que les moyens employés pour régler des conflits jouent un grand rôle dans la réussite de la consolidation de la paix. Si le recours à la force se fait dans la précipitation, la consolidation de la paix (sous ses aspects politiques, économiques et sociaux) sera semée d'embûches et de dangers, voire subira un revers fatal susceptible de nuire à la paix et la sécurité régionales, ce qui à son tour pourra mettre le péril le maintien de la paix et la sécurité internationales. C'est peut-être l'une des principales

raisons pour lesquelles le Secrétaire général a mis en place le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Pour beaucoup d'intellectuels dans le monde, ces changements et ces évolutions ne procèdent pas de faits soudains. En réalité, ils puisent leurs origines dans des problèmes politiques, sociaux et économiques qui remontent à la fin de la guerre froide – problèmes qui ont conduit à l'instabilité et à la montée d'un sentiment d'oppression et d'injustice – ainsi que dans la pauvreté, le sous-développement, la maladie, la violence, les conflits armés et le terrorisme. Voilà pourquoi vous avez décidé, Monsieur le Président, de consacrer notre débat d'aujourd'hui aux aspects civils de la gestion des crises et de la consolidation de la paix.

L'expérience récente montre qu'après la cessation des hostilités, il est nécessaire d'élaborer avec soin les aspects civils et politiques d'un cadre efficace, nécessairement autorisé par le Conseil de sécurité, si nous voulons aider les sociétés à se reconstruire après une guerre et les empêcher de replonger dans une situation pire qu'auparavant. Une victoire militaire ne constitue pas en soi une victoire finale. De plus, il est devenu évident que la dimension militaire fait partie d'un processus politique plus vaste et que le succès des opérations militaires doit être évalué en fonction des résultats du processus de consolidation de la paix qui s'ensuit. Le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et les organes de ce dernier ont un rôle à jouer à cet égard, tout comme ils interviennent dans l'autorisation des interventions militaires dotées d'un mandat clair et détaillé.

Je suis entièrement d'accord avec ce que la Présidence indique dans son document d'analyse : il est plus difficile de consolider la paix que de livrer une guerre. En effet il est toujours plus facile de détruire que de construire. Bien que cela puisse être une évidence, il faut que le Conseil de sécurité reconnaisse expressément que toute décision d'engager une guerre ou d'entreprendre une opération militaire dans le cadre d'un conflit doit faire preuve d'une légitimité incontestable et s'appuyer sur les principes et les buts énoncés dans la Charte, laquelle autorise le recours à la force seulement au titre du Chapitre VII, sous l'autorité du Conseil de sécurité. L'Article 51 prévoit, quant à lui, le droit de défense légitime.

Pour assurer succès et légitimité, il est impératif que des opérations politiques et civiles soient conduites dès la cessation des hostilités. Faire régner l'ordre public et assurer le bon fonctionnement des institutions gouvernementales et de l'administration civile sont inséparables de toute décision de guerre.

C'est une évidence même que la sécurité régionale renforce la sécurité internationale. La Ligue des États arabes l'a parfaitement compris, ce principe étant entériné dans notre organisation depuis plusieurs années. Bien des changements sont actuellement apportés à nos travaux. Entre autres choses, la société civile voit les portes s'ouvrir de plus en plus dans le monde arabe, nous-même étant en train d'ouvrir les portes du Conseil économique et social de la Ligue à ces organisations. Nous avançons sur la voie de l'instauration d'un parlement arabe, qui servira de base à un ordre régional démocratique, ainsi que vers l'adoption d'une charte des droits de l'homme pour le monde arabe et d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des différends dans la région.

Il se trouve que, de par sa position géographique – nous nous trouvons à la croisée des chemins entre les préoccupations asiatiques et africaines et à proximité de l'Europe, sur l'autre rive de la Méditerranée –, la Ligue des États arabes partage de nombreuses crises et préoccupations avec ces organisations régionales. D'où notre coopération horizontale avec de nombreuses organisations régionales, comme l'Union africaine, lors des négociations de paix concernant le Darfour, au sein de la troïka dirigée par l'Union africaine en coopération et en coordination avec l'ONU et la Ligue des États arabes, de même qu'en Somalie, où nous suivons de très près l'évolution de la situation et participons aux efforts de stabilisation. Ces problèmes inquiètent tant la région africaine que le monde arabe. Dans le même temps, nous nous efforçons de poursuivre nos efforts dans le cadre du processus de Barcelone, aux fins d'une Méditerranée sûre.

Nous sommes d'accord avec le document d'analyse espagnol sur le fait que la participation à la gestion des crises du plus grand nombre possible de parties exige une coopération accrue entre ces mêmes parties. Nous convenons également qu'il est nécessaire de désigner une organisation, soit l'ONU, soit une organisation régionale, pour prendre en charge la coordination des efforts internationaux de gestion des crises. Cela exige également une coordination efficace entre les équipes chargées de la gestion des crises et les parties intéressées dans les domaines du financement, du développement et de la reconstruction. En retour,

cela exige aussi d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie conçue avec soin et professionnalisme.

Il n'existe aucun désaccord quant à la nature changeante des responsabilités prises par les parties civiles dans les opérations civiles et militaires. Cependant, le fonds du problème – qui est de relever les défis émergents ou déjà existants – touche au rôle fondamental du Conseil de sécurité s'agissant, plus généralement, de maintenir la paix et la sécurité internationales dans le cadre de l'instance unique qu'est l'ONU, décrite comme telle par le Secrétaire général.

Nous aurions beaucoup à dire en la matière, du fait que nous avons été témoins de la réticence du Conseil de sécurité à traiter certaines questions majeures. Il a négligé des crises importantes, comme le conflit israélo-arabe, la question de Palestine ainsi que les violations incessantes, par Israël, du droit international et des principes de la Charte. La politique du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales ne doit pas être sélective; elle ne doit pas être soumise à des pressions, reposer sur des intérêts spéciaux ou faire l'objet d'un lobbying. La clef du problème est donc la suivante : si le Conseil de sécurité est réformé et tient son rôle en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous serons en mesure d'aborder plus efficacement les aspects civils des conflits et de la consolidation de la paix.

La Ligue des États arabes a clairement exposé son avis sur la stabilité et la sécurité régionales au Moyen-Orient. Nous avons souligné qu'il était nécessaire d'éliminer toutes les armes de destruction massive dans la région, sans exception. Cette question doit être traitée sous l'angle de la région tout entière de façon à ne pas troubler l'équilibre de la sécurité régionale. Ainsi, cela fait 30 ans que nous voyons les États arabes prendre des initiatives en faveur d'une zone exempte d'armements nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) a souligné que les mesures visant à priver l'Iraq de toutes armes de destruction massive représentaient une étape sur la voie de l'élimination de ce type d'armes dans tout le Moyen-Orient. Cette résolution a un caractère obligatoire parce qu'elle a été adoptée au titre du Chapitre VII de la Charte. L'heure est venue pour le Conseil de faire sa part en veillant à l'application de toutes ses dispositions, en particulier celles énoncées au paragraphe 14, car cela est d'une importance capitale pour la sécurité collective du Moyen-Orient et du monde entier.

Au cœur de cette question réside la crédibilité de l'ordre mondial multilatéral. Les défis de ces dernières années ont montré que la crédibilité du Conseil dépendait de deux facteurs fondamentaux : sa légitimité et son efficacité. L'ONU doit augmenter le nombre des sièges au Conseil afin de le rendre encore plus démocratique, mais aussi d'accroître son efficacité et sa légitimité, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte et dans l'intérêt commun, défini par consensus. Ce monde est le nôtre. Il ne sera pas sûr tant que nous n'y serons pas tous en sécurité et que nous n'aurons pas tous le sentiment que l'ensemble de nos droits sont préservés grâce à la légitimité conférée par l'ONU ainsi qu'à travers le respect des principes du droit international et de la Charte.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Moussa de ses paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mme Alvear Valenzuela (Chili) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je remercie la présidence espagnole d'avoir pris l'initiative de nous inviter à réfléchir sur les aspects civils de la gestion des conflits. Cela nous donne l'occasion de nous pencher sur une question essentielle, qui touche aux efforts continuellement déployés par le Conseil de sécurité en vue de perfectionner les instruments qui permettent de maintenir et de consolider la paix.

Pour faire face à une crise, nous devons tout d'abord en étudier les causes profondes. Toute solution à un conflit exige d'adopter une stratégie multidimensionnelle. Après que les conditions minimales de sécurité ont été rétablies, il est indispensable de consolider efficacement l'ordre public et de jeter les bases d'un redressement social, politique et économique. Tous ont besoin d'aide pour commencer une nouvelle vie, pour retrouver la confiance et pour prendre part à la construction du destin de leur communauté. Pour cela, il est essentiel que les initiatives qui se mettent en place visent à rétablir les droits et les attentes des hommes et des femmes et assurent que les enfants puissent grandir comme des enfants.

Une étude sur la gestion des aspects civils des crises nous montre la nécessité d'une coordination appropriée entre les acteurs civils et militaires. Le

succès de l'action civile est, sans aucun doute, nécessaire pour garantir le redressement effectif du pays en crise. Cela dépend, en premier lieu, de l'existence d'un niveau de sécurité adéquat qui permette l'instauration de l'état de droit. Celui-ci exige une police, un système judiciaire et un système pénitentiaire véritables. Sous cet angle, une police civile efficace est particulièrement nécessaire. Les aspects signalés constituent la base d'un redressement intégral après un conflit, processus qui est nécessairement lié à une stratégie de développement économique et social à long terme.

Nous devons, par conséquent, envisager une coordination adéquate entre les instruments de gestion de la crise et ceux de la reconstruction et du développement à long terme. Le succès de ces initiatives dépendra donc de notre capacité de susciter un engagement durable de la communauté internationale envers l'action de l'Organisation des Nations Unies.

La diversité des acteurs et des organismes qui participent de plus en plus à la diplomatie préventive crée un espace privilégié pour que les civils contribuent à la solution des crises. Il s'agit d'une action au niveau des gouvernements, des organisations régionales et des organisations non gouvernementales. La diplomatie préventive n'est plus aujourd'hui réservée exclusivement à l'Organisation des Nations Unies. Nous devons encourager l'insertion appropriée de ces différents acteurs et la mise en place d'un contact fluide entre ceux-ci et avec les éléments militaires, afin de faciliter une dynamique de connaissance mutuelle et de coopération.

Dans ce contexte, nous soulignons la nécessité de mettre en valeur l'expérience des organisations régionales dans le traitement des crises. Le Conseil de sécurité s'est montré intéressé à utiliser les capacités des organisations régionales pour la gestion des conflits, et cela inclut certainement leur dimension civile.

Travailler à assurer la bonne gouvernance du continent américain est, sans aucun doute, une aspiration qui fait l'objet d'un consensus entre les gouvernements de la région. Dans le cadre de l'Organisation des États américains (OEA), les progrès marqués dans la Charte démocratique interaméricaine en 2001 et dans la Déclaration de Santiago sur la démocratie et la confiance des citoyens en 2003 montrent une volonté politique claire de consolider la démocratie en tant qu'élément essentiel de l'identité de l'hémisphère et que base d'une coexistence dans la paix et la sécurité. Cet effort mené, dans le domaine de la bonne gouvernance démocratique, pourrait être pris en compte dans la conception des mandats multidimensionnels des opérations de paix.

La crise d'Haïti est un nouveau défi qui impose au système des Nations Unies et à la communauté internationale de continuer à développer leurs capacités de gérer les aspects civils des conflits. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été conçue pour assurer le redressement politique, économique et social d'une nation afin qu'elle parvienne à une paix et à une sécurité durables. Le mandat multidimensionnel de cette opération regroupe les éléments essentiels d'une stratégie de gestion des aspects civils de la crise. Il est prioritaire de rétablir les capacités de la Police nationale haïtienne et l'état de droit.

Je mets à profit cette occasion pour exprimer mon regret et ma solidarité devant ce qui s'est passé en Haïti ces derniers jours : une catastrophe naturelle qui s'ajoute à la situation difficile dans laquelle vit la population haïtienne. L'action de la MINUSTAH est en fin de compte associée à une transition politique vers un régime de pleine démocratie. Cette orientation exige une présence effective de l'OEA, qui peut faire part de son expérience en matière d'aide électorale et de reconstruction institutionnelle. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies incorpore dans cette opération des acteurs régionaux et rend également possible l'utilisation de mécanismes établis par l'OEA pour parvenir à un objectif commun.

Nous pensons qu'une relation appropriée entre l'échelle régionale et l'échelle mondiale est une question qui ne peut être ignorée dans un processus de réforme incorporant les différents acteurs et approches qui contribuent à la prévention des conflits et à la gestion d'après conflit.

Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies a amélioré sa capacité de gestion des crises aux niveaux théorique et pratique, mais il nous semble nécessaire de structurer une sorte de doctrine qui permette de rendre le système multilatéral plus actif et plus efficace dans la gestion mondiale des conflits.

Pour cela, nous proposons certaines mesures concrètes. Tout d'abord, il est nécessaire que les États

Membres mettent en place des capacités en matière de police, de renforcement de l'état de droit, d'administration civile et de promotion de la réconciliation nationale en vue d'un possible déploiement dans le cadre d'opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies ou d'organisations régionales. L'idée serait d'établir une liste nationale des ressources humaines et matérielles qui peuvent être mises en œuvre en cas de besoin, en prenant en compte la problématique homme/femme.

Deuxièmement, il nous paraît important d'encourager la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, ses institutions et programmes, les organisations régionales et les États Membres pour accroître le volume des ressources humaines et matérielles disponibles pour la gestion des aspects civils des opérations de paix.

En troisième lieu, nous croyons qu'il serait utile de promouvoir la participation active de la société civile. Elle est un élément clef qui permettra de compléter, à certaines occasions, l'action des acteurs étatiques.

En quatrième lieu, il faudrait évaluer la possibilité de créer au Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) un centre chargé de concevoir, coordonner et suivre la mise en pratique des aspects multidimensionnels qui associent les aspects civils et militaires dans la gestion des crises.

Enfin, le Secrétariat devrait préparer une matrice comportant les aspects qu'il faut examiner afin d'améliorer la coordination civile et militaire dans la conception des mandats des opérations de paix.

Nous vivons dans un monde agité par un large éventail de conflits qui exigent une participation active de l'Organisation des Nations Unies. La réponse de l'Organisation doit, par conséquent, être axée au premier chef sur la promotion de tous les mécanismes préventifs nécessaires pour éviter les crises. Mais nous avons besoin, une fois renouvelé l'engagement politique en faveur de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans la gestion des crises et de l'après-conflit, de travailler dans ce sens. Ce qui est en jeu ici, c'est l'efficacité d'un système multilatéral qui est fondamental pour l'ordre mondial.

Nous avons l'espoir que le Conseil pourra structurer les approches qui intègrent la dimension civile et militaire. Nous devons veiller à ce que les opérations de paix permettent réellement de reconstruire la stabilité sur la base des principes de la Charte des Nations Unies, en créant les conditions voulues pour que soit rétablie la vie en communauté et la valeur fondamentale de la dignité humaine.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie Mme le Ministre des relations extérieures du Chili de ses propositions spécifiques.

Je donne maintenant la parole au Vice-Chancelier fédéral et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne, S. E. M. Joschka Fisher.

M. Fisher (Allemagne) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons, Monsieur le Président, de votre initiative de tenir ce débat au Conseil de sécurité. Depuis deux ans, nous avons vu une renaissance de la gestion des conflits multilatéraux. L'augmentation du nombre des missions des Nations Unies dans le monde le montre clairement. Les organisations régionales, telles l'Union européenne et l'Union africaine, apportent également des contributions indépendantes chaque fois plus importantes dans ce domaine. Nous nous félicitons vivement de cette évolution. Cela montre que la communauté internationale est de plus en plus prête à s'engager efficacement, même dans des conflits qui ont longtemps été négligés. Une condition préalable essentielle à cet égard a été la reconnaissance du fait – en tout premier lieu grâce à l'Organisation des Nations Unies – que la stabilisation militaire doit aller de pair avec la reconstruction des sociétés ébranlées et des structures étatiques. La reconnaissance de ce fait, conjointement avec le rapport Brahimi (S/2000/809), a donné une impulsion déterminante – c'est-à-dire qu'aujourd'hui, même dans les premières phases de la gestion d'un conflit, l'examen de la question et la planification ne se limitent pas aux aspects politiques et militaires. Les engagements que nous avons pris en Afghanistan, dans les Balkans et dans nombre de missions multidimensionnelles de maintien de la paix partout dans le monde attestent cette nouvelle démarche globale.

Des opérations de maintien de la paix qui comprennent des aspects civils et militaires sont beaucoup plus lourdes pour la communauté internationale en matière de financement et de personnel. Mais nous devons être prêts à assumer cette charge. Après tout, seul un engagement crédible et à long terme a des chances de réussir; toute autre chose ne saurait qu'entraîner des risques bien plus grands.

Mais nous ne devons pas oublier non plus que chaque mission de consolidation de la paix représente une énorme intrusion dans les sociétés concernées. C'est pourquoi il faut qu'existe un haut niveau d'expérience et de sensibilisation culturelle. Ceci est particulièrement vrai des composantes civiles chargées, par exemple, d'édifier les structures étatiques et judiciaires, de traiter les cas de violation des droits de l'homme, de rédiger une nouvelle constitution ou d'organiser et de tenir des élections. Nous ne partons jamais de rien; nous devons respecter les traditions et les structures locales et y avoir recours. En même temps, nous ne devons jamais perdre de vue les normes fondamentales de l'ONU telles que l'état de droit, la démocratie et les droits de l'homme.

Je vois là de vastes possibilités de coopération entre l'ONU et les organisations régionales telles que l'Union africaine, l'Union européenne, et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Elles ont des compositions plus homogènes au niveau de leurs membres, sont ancrées dans les mêmes zones culturelles et partagent les mêmes valeurs, et elles constituent de ce fait des partenaires indispensables lorsqu'il s'agit de gérer des crises dans leurs zones d'intérêt particulières – surtout lorsqu'il s'agit de mieux faire accepter un mandat du Conseil de sécurité dans un pays et dans l'ensemble de la région. C'est exactement ce que fait l'Union européenne dans les Balkans.

Il nous faut faire montre de plus de persistance et d'endurance si nous voulons que nos efforts de consolidation de la paix aient des effets durables. Nous devons donner espoir en l'avenir aux jeunes qui vivent dans les régions en crise. Nous devons rétablir des structures de l'État et de la société à même de supporter les tensions inévitables qui suivront le retrait d'une mission de paix. Mais nous devons aussi répondre aux espoirs des populations qui attendent une amélioration rapide et nette de leur situation. Ces espoirs ne sont peut-être pas toujours réalistes, mais des déceptions peuvent faire beaucoup obstacle à l'acceptation de missions de maintien de la paix. En Afghanistan, les Taliban, Al-Qaida et d'autres éléments opposés au processus de paix exploitent systématiquement la frustration de la population afin de discréditer les casques bleus et de les faire passer pour des occupants indésirables. Nous devons trouver un équilibre entre les attentes à court terme et les engagements à long terme afin de rendre évidents les avantages de la mission et ce, aussi rapidement que possible.

Nous devrions, en la matière, recourir davantage à des projets à impact rapide. L'expérience de l'ONU dans ce domaine a été positive, ce qui a sensiblement accru les financements pertinents. Prenez l'exemple de la Mission des Nations Unies au Libéria. Il est important que des experts civils et militaires puissent fournir une aide rapide et visible aux populations, même s'il est trop tôt pour que les efforts de reconstruction puissent vraiment porter leurs fruits. C'est ce que nous avons vu en Afghanistan. Nous pouvons nous rallier les populations en réparant un pont ou une école endommagés, en creusant un puits, en fournissant des conseils en matière de santé, ou en installant une station de radio locale.

Nous nous efforçons depuis quelque temps de réduire autant que possible le temps de réaction de l'Organisation face à des crises, et de coordonner et de mettre en œuvre de manière plus efficace nos contributions nationales aux missions militaires. Il en va de même pour les composantes civiles. Nous devrions donc créer et mettre rapidement en œuvre un ensemble d'instruments cohérent pour des opérations civiles de maintien de la paix. L'ONU doit assumer la tâche centrale de coordination.

Un défi que nous devons tous relever au niveau national est celui de former et de mobiliser des spécialistes civils des crises et de la reconstruction. Après tout, nous avons désormais besoin d'un personnel civil de plus en plus nombreux pour les missions de paix internationales. C'est la seule façon de garantir que l'ONU peut rapidement, en cas de besoin urgent, compter sur des formateurs de police, des juges ou des juristes. Et, contrairement au personnel militaire, ces experts sont rarement prêts à attendre qu'on les appelle, mais au contraire sont employés par des gouvernements et des entreprises. Ceci est particulièrement vrai pour la police. C'est pourquoi nous devrions avant tout établir un système de réserve ainsi que des unités de déploiement rapide.

Enfin, nous devons mieux coordonner la contribution du système des Nations Unies aux composantes civiles des missions de paix afin de pouvoir l'utiliser au maximum de ses capacités. Mais pour que cela fonctionne, il faut également régler la question du financement. Nous devons être novateurs en la matière. Faisons appel aux institutions de Bretton

Woods. Nous devrions certainement considérer que les dépenses inhérentes à la gestion des crises civils sont une composante normale d'une mission de paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Vice-Chancelier fédéral et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne de sa vision et de son exposé des problèmes de la gestion des crises civiles.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Michel Barnier, Ministre des affaires étrangères de la France.

M. Barnier (France) : Je crois que dans son histoire, rarement notre organisation a eu à faire face à autant de crises, à gérer autant de crises en même temps – non seulement à les gérer en même temps, mais à les gérer dans toutes leurs dimensions, dans tous leurs aspects et leur apporter des solutions durables. Et en même temps, nous avons à être davantage capables d'anticiper de nouveaux conflits, de prévenir. Voilà pourquoi, Monsieur le Président, je pense, comme tous mes collègues, que votre initiative aujourd'hui, de nous réunir autour de cette table était non seulement opportune mais nécessaire. Pourquoi? Parce que chacun le sait, la consolidation de la paix est un objectif très difficile à atteindre : 30 % des pays qui sortent d'un conflit y retombent, et en Afrique, cette proportion atteint 60 %. Bien sûr, le Secrétaire général, tout à l'heure, a rappelé, il a raison, que nous connaissons des succès en Afrique comme ailleurs. Ce sont des succès encourageants qui doivent nous inciter à poursuivre notre réflexion et nos efforts pour accroître l'efficacité des interventions de l'ONU.

Pour agir sur les crises, l'action des casques bleus reste centrale. Mais pour restaurer la confiance, reconstruire les institutions, relancer l'économie, initier, comme il faut le faire partout, un processus démocratique électoral, il faut sur le terrain non seulement des casques bleus, mais il faut aussi des policiers, des juges, des observateurs des droits de l'homme et des spécialistes des services publics.

Comme beaucoup d'entre nous, j'ai pu observer sur le terrain lors de récentes visites en Haïti et au Kosovo, ces difficultés, et j'en ai retiré le sentiment que nous devons faire face à trois défis principaux.

Le premier défi est d'être capable de réagir à temps. Sachons, en premier lieu, tirer les leçons d'une crise qui révèle une incapacité de la communauté internationale à agir en amont pour en prévenir l'apparition. Il faut donc que nous nous interrogions sur notre action commune et parfois, sur notre inaction, en particulier dans les domaines du développement et de la protection des droits de l'homme. Lorsque la crise est là, les actions civiles doivent être mises en œuvre au plus tôt. Pourquoi? D'une part, c'est dans des situations d'instabilité et d'incertitude extrêmes que sont en général commises les violences les plus graves contre les populations civiles, et les atteintes les plus graves aux droits de l'homme. Et puis ensuite, parce que c'est à ce moment-là que se préparent et se fondent les stratégies de sortie de crise. Malheureusement, et notre Secrétaire général l'a constaté dans son rapport sur la justice et l'état de droit, nos moyens de réaction rapide restent très insuffisants si on les compare à nos capacités militaires. À ce manque de moyens s'ajoute une lenteur de procédure qui accroît le décalage entre les attentes de la population et les actions concrètes qu'elle attend également, situation que certains groupes peuvent alors exploiter pour prolonger l'état de guerre.

Comment réagir? D'abord, en renforçant les moyens humains à la disposition des Nations Unies, la mise en place d'un vivier de juristes, de policiers, de juges et d'experts en droits de l'homme, qui soit rapidement disponible. C'est exactement cette voie que l'Union européenne à choisi et Javier Solana tout à l'heure l'a très bien expliqué en notre nom.

J'y ajouterai d'ailleurs une dimension; nous parlons de crise politique, de crise humaine, je voudrais ajouter cette dimension de crise liée aux catastrophes naturelles et c'est l'idée que j'ai soutenue dans d'autres circonstances dans l'Union européenne d'être aussi capable par une force de protection civile d'être présent sur le terrain ensemble lorsqu'il y a de telles catastrophes ou de telles crises qui ont également des conséquences humaines.

Comment réagir, ensuite, en réfléchissant à la mise en place d'instruments financiers rapidement mobilisables. Nous pourrons ainsi espérer enclencher sans tarder un cercle vertueux dans lequel s'intégreraient les populations civiles. Enfin, bien sûr, en accroissant les financements. Comparé avec les 4 milliards de dollars du budget des opérations de maintien de la paix pour 2004, le financement de certaines actions pourtant essentielles, je pense aux activités de désarmement, démobilisation, réinsertion des anciens combattants ou encore la mise en place de tribunaux mixtes, ce financement-là est tout à fait dérisoire.

Le deuxième défi, me semble-t-il, que nous avons à relever est celui de la coordination. Face à la complexité des crises, nous devons savoir jouer « collectif ». Les acteurs ne manquent pas : les fonds et institutions des Nations Unies, bien sûr, les institutions financières internationales, les organisations régionales, nous avons vu et nous soutenons le rôle de l'Union africaine, les organisations non gouvernementales, les acteurs civils, militaires et humanitaires. Des progrès ont été faits mais la coordination entre ces intervenants nombreux reste, me semble-t-il, insuffisante, avec une conséquence qui est celle de redondances, de duplications et de certaines incohérences sur le terrain.

Dans le même sens, il nous faut continuer à renforcer les responsabilités des Représentants Spéciaux du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et des coordinateurs résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Autre pratique utile à étendre, me semble-t-il, de manière pragmatique : la création de « groupes de contact » ad hoc. Ces groupes, composés des pays les plus concernés ou les plus intéressés à la résolution d'une crise, permettent de dégager des analyses communes et des priorités autour desquelles il alors est possible de fonder des stratégies cohérentes pour agir.

Enfin, nous espérons que le groupe de haut niveau mis en place par le Secrétaire général fera des propositions concrètes pour créer des mécanismes permanents de coordination entre les institutions mondiales et régionales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

Le troisième et le dernier défi est celui de la sortie de crise. C'est une problématique complexe : comment aider un pays sans le rendre durablement dépendant des concours extérieurs et assister? Comment passer d'une logique de substitution à une approche d'appropriation par les populations locales? Comment déraciner durablement les facteurs de crises? Tout d'abord, me semble-t-il, en mettant l'accent sur les hommes, les femmes, la ressource humaine, la formation, l'éducation et l'assistance. C'est la voie là encore que privilégie systématiquement l'Union européenne en veillant à respecter les spécificités et les identités culturelles locales. Ensuite en associant davantage la société civile à l'aide internationale. Je note à cet égard, les propositions très importantes du rapport Cardoso sur la société civile et les Nations Unies, que nous devons examiner de manière détail dans un esprit ouvert et constructif.

J'aimerais enfin mettre l'accent sur les besoins des opérations de maintien de la paix en matière linguistique. S'agissant notamment de police civile, les personnels francophones font, je l'ai également observé sur le terrain, défaut, cruellement, en Haïti, mais aussi en Côte d'Ivoire ou en République démocratique du Congo. La France a engagé des efforts en vue de mieux répondre à ces besoins et nous voulons mobiliser les contributeurs potentiels, particulièrement au sein de la communauté francophone, afin de répondre à l'appel qu'a lancé le Secrétaire général.

La gestion de crise n'est plus le domaine réservé du Conseil de sécurité ni même celui des Nations Unies. Elle relève de la responsabilité de la communauté internationale toute entière. C'est donc ensemble que nous devons réfléchir à l'avant et à l'après urgence de la gestion de crise. Avant l'urgence, il y a le temps de la prévention. Après l'urgence, il y a le temps de la transition. C'est vers une intégration de ces trois temps-là dans notre action collective que nous devons aller. C'est dans cette direction que mon pays travaillera avec ses partenaires de l'Union européenne et au sein des Nations Unies.

Je vous remercie et je voudrais à nouveau, Monsieur le Président, saluer l'initiative que vous avez prise sur ces questions à la fois très politiques et très concrètes pour nos populations.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la France pour sa déclaration et pour ses suggestions pour faire face aux trois défis dont il nous a parlé.

Je donne maintenant la parole au ministre des affaires étrangères de la Roumanie, M. Mircea Geoana.

M. Geoana (Roumanie) : Je suis vraiment très satisfait, au nom de la Roumanie, du fait que la présidence espagnole ai proposé ce débat et j'ai eu le privilège de discuter avec le Ministre Moratinos, lors de sa visite à Bucarest, de la démarche commune roumaine espagnole vis-à-vis de cette approche. Je voudrais également saluer la présence de Javier Solana et de ses collègues, et de notre ami Amre Moussa, ainsi que de nos amis de l'Union africaine.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Au cours des quelques dernières années, notre débat est passé de ce nous appellerions une contemplation coûteuse à l'engagement. À ce sujet, nous en sommes maintenant au stade de la définition du niveau et de la qualité de notre engagement. L'ampleur et la diversité de cet engagement ne peuvent être définies qu'une fois nous être mis d'accord sur les notions de sécurité et de gestion du conflit. Nous devons non seulement considérer les symptômes et les défis, mais aussi établir des repères pour la viabilité et la durabilité de nos efforts. Le temps est en effet venu pour le Conseil de sécurité, pour la famille des Nations Unies et pour nous tous de nous attaquer à ces problèmes.

La récente initiative du Mexique, ainsi que d'autres dont la nôtre au mois de juillet, indiquent une nouvelle tendance dans les activités du Conseil de sécurité, ainsi que dans les décisions prises à ce sujet. Nous reconnaissons non seulement les aspects multiples de la sécurité, mais aussi la nécessité d'apporter des réponses multiples aux menaces qui pèsent sur cette sécurité. Le sujet proposé par nos amis espagnols montre également qu'il existe un grand défi : il faut éviter d'établir des lignes de démarcation entre les aspects civils et militaires, qui sont encore séparés de façon trop rigide. Nous sommes conscients du rôle majeur de chacun de ces deux composantes, mais nous devons également essayer de faire en sorte que la synergie entre elles soit une réalité.

Nous pensons qu'il est tout simplement logique de commencer par considérer toutes les opérations comme composées de deux phases de déploiement et de deux catégories de personnel travaillant dans une relation de renforcement mutuel. Notre expérience dans les Balkans et dans d'autres régions où la Roumanie fut engagée nous a appris qu'une autre clef du succès de toute opération de consolidation de la paix est de mettre en place rapidement une capacité et l'exercice d'un contrôle au niveau local.

Il faut encore améliorer la coopération entre les institutions. Des progrès ont été faits, notamment dans la coopération entre les Nations Unies, l'Union européenne et l'Union africaine. Il reste cependant beaucoup à faire dans ce domaine.

Il est absolument nécessaire de créer des unités nationales de réaction rapide, et mon pays travaille à constituer un registre national d'experts et de professionnels qui peuvent être déployés à tout moment.

Le résultat attendu de la synergie entre les composantes militaire et civile pour l'édification de la paix et la gestion des conflits est notre capacité de prévenir les conflits armés dans l'avenir. Nous en attendons également un aspect que nous considérons important pour assurer le succès de nos efforts, à savoir le fonctionnement des éléments fondamentaux de la bonne gouvernance.

À cet égard, il est d'une importance décisive que les sociétés sortant d'un conflit aient la capacité d'assimiler les valeurs démocratiques, et notamment une politique électorale fondée sur des candidatures multiples. Nous devons avoir, là encore, une approche réaliste, également en ce qui concerne un bon équilibre entre les instruments militaires et civils. Malheureusement, il y a encore des situations telles que l'impasse prolongée dans le processus de paix et de transition en République démocratique du Congo qui plaident en faveur d'un envoi de moyens militaires plus importants par la communauté internationale.

J'aimerais également insister auprès de vous pour que nous examinions les pratiques des Nations Unies en matière d'assistance électorale, car il est nécessaire d'élargir sensiblement l'interprétation des critères définissant des élections libres et régulières. Nous devons aussi soutenir davantage les commissions électorales nationales indépendantes, les concepts de liberté d'association, de circulation, d'assemblée et d'expression des partis politiques, l'établissement de listes électorales exactes, et le libre accès des observateurs électoraux envoyés par des organisations internationales et des organisations non gouvernementales.

Le volet économique doit figurer à toute panoplie d'instruments civils pour gérer les conflits et la consolidation de la paix. Nous considérons aussi avec grand intérêt la façon dont l'Union européenne a examiné avec succès certaines de ces questions.

S'attaquer aux défis de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix en ce début de XXIe siècle exige, en fait, une approche pluridimensionnelle rassemblant diverses institutions. Le Conseil de sécurité, notamment à l'occasion du débat thématique lancé par mon pays lors de sa présidence au mois de juillet, a reconnu le rôle important joué par les organisations régionales dans ce domaine et les a

encouragées à continuer de développer leurs capacités de gestion des crises, notamment au niveau civil.

L'Union africaine et l'Union européenne ne sont que deux exemples d'organisations jouant un rôle véritablement efficace en matière de gestion des conflits et de consolidation de la paix.

Pour terminer, les tâches qui reviennent aux civils et aux militaires dans les situations d'après conflit ne sont plus simples, car elles exigent une bonne coordination sur le terrain ainsi que des objectifs clairement énoncés. Le rôle du Conseil de sécurité est décisif à cet égard, car, dans la plupart des cas, c'est le Conseil qui établit le cadre d'une bonne interaction entre la composante civile et la composante militaire. Le débat public du Conseil aujourd'hui viendra sans nul doute y donner une valeur ajoutée importante et nous nous félicitons, une fois encore, de l'initiative prise à cet égard par l'Espagne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Roumanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne à présent la parole au Secrétaire d'État aux affaires étrangères des Philippines, S. E. M. Alberto Gatmaitan Romulo.

M. Romulo (Philippines) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux, Monsieur le Président, de vous voir assurer la présidence du Conseil de sécurité. Je voudrais également féliciter votre délégation d'avoir organisé une séance publique du Conseil sur cette question importante.

Les dangers qui menacent la paix internationale de nos jours proviennent moins des conflits entre les pays que de la trame mortelle du terrorisme, de la prolifération des armes et du chaos politique provoqué par les États dysfonctionnels ou en déliquescence. Les vieux modèles de gestion des conflits et de consolidation de la paix qui prévalaient à l'ère de la bipolarité et de la rivalité entre grandes puissances ne sont plus d'aucune utilité, puisque désormais les menaces à la paix ou les ruptures de la paix résultent davantage de la faiblesse des États que de leur force. Comme l'expérience des dix dernières années le montre, parvenir à une paix durable dans les pays dévastés par les conflits mobilise des aspects complexes et pluridimensionnels exigeant l'harmonisation des efforts de la communauté internationale par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies.

Pour les Philippines, la paix est un impératif. Avec plus de 7 millions de Philippins vivant dans plus de 180 pays ou navigant sur toutes les mers et les détroits du monde, les enjeux sont plus élevés pour les Philippines. Les conflits peuvent avoir et ont un effet direct sur la sécurité de nos ressortissants. En tant que nation, les notions traditionnelles de territoire physique ne suffisent plus à nous définir. Nos intérêts se trouvent là où les événements et les circonstances ont des répercussions sur la vie et sur l'avenir des Philippins de l'étranger. En tant que nation et peuple, nous aspirons à la paix sur l'ensemble de la planète et nous croyons que le travail des civils peut contribuer à jeter les bases solides de la paix.

Le document de réflexion fourni par l'Espagne pour le présent débat, qui insiste sur les aspects civils de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix, s'appuie à juste titre sur un élément indispensable pour relever les défis en matière d'amélioration et de multiplication des efforts collectifs visant à régler les conflits et à édifier une paix véritable. Les principes et les doctrines de la préparation militaire sont bien compris, mais souvent on néglige les aspects civils et non militaires permettant de parvenir à une paix durable une fois qu'ont cessé les combats.

Une paix durable exige que les États en déliquescence et que ceux qui se trouvent en phase de relèvement après un conflit destructeur mettent en place leur propre gouvernement et bâtissent leur économie et leur société civile. Une assistance internationale est indispensable pour que ces États encouragent l'apparition d'institutions de gouvernance adaptables et responsables, comme par exemple des mécanismes de l'état de droit tels que le système judiciaire, l'administration ou les banques centrales, ou encore des règles et mécanismes fiscaux et financiers, les mettant à l'abri de toute rechute vers le conflit.

L'ONU ne manque pas de mécanismes structurels relatifs aux aspects civils de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix. En fait, l'ONU possède des connaissances spécifiques dans les domaines les plus importants de l'aide humanitaire, de la conduite d'élections, du désarmement, de la démobilisation, du redressement et de la réinsertion, du renforcement des mécanismes de l'état de droit, de la protection des droits de l'homme et dans différents aspects des

affaires civiles. Le problème ne se pose pas tant en matière de capacités, même s'il y a là un véritable problème, qu'en matière de gestion de ces capacités pour parvenir à la stabilisation des États sortant d'un conflit.

Heureusement, l'avenir est loin d'être sombre. L'ONU a pris conscience de la forte tendance à adopter des approches synergiques entre composante civile et composante militaire dans la gestion des conflits et la consolidation de la paix, et elle y a réagi en conséquence. Dès 1992, le Secrétaire général de l'époque, M. Boutros Boutros-Ghali, a introduit la notion de consolidation de la paix après le conflit pour décrire l'éventail des tâches civiles, pour ainsi dire, caractérisant une opération de paix moderne des Nations Unies. Les mandats de l'ONU au Kosovo et au Timor Leste, dans les années 90, ont permis de mesurer combien la nature du maintien de la paix avait évolué d'une dimension purement militaire vers des tâches d'administration civile, de gouvernance et même de développement ou encore, dans le contexte du débat d'aujourd'hui, vers les aspects civils de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix.

Les mandats du Conseil de sécurité sont désormais, par nature, pluridimensionnels et donnent une importance aux droits de l'homme, aux facteurs socioéconomiques et même à la santé dans les opérations de paix. Ces réalités se sont également traduites par une réforme concrète des structures de gestion des conflits mises en place par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, comme le Département des opérations de maintien de la paix. La plus récente de ces activités de réforme, qui se prolonge encore aujourd'hui, a été présentée dans le rapport Brahimi d'août 2000.

Au niveau opérationnel, des mécanismes intersectoriels sont désormais en place au Siège de l'ONU. Cette évolution heureuse de la manière dont les différents organes de l'ONU s'acquittent de leur mandat au regard de la Charte a contribué à instaurer un environnement dans lequel les aspects militaire et civil sont désormais perçus comme un tout d'une seule pièce, inscrit à la rubrique « gestion des conflits et consolidation de la paix ».

S'il y a eu une amélioration qualitative importante dans l'approche globale de la paix durable dans les États qui sortent d'un conflit et des structures pour y parvenir, il est crucial de continuer de revitaliser nos efforts pour répondre de manière plus efficace et plus coordonnée aux situations de crise complexes.

À un niveau plus général, l'un des éléments qui permettrait d'améliorer les aspects civils de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix serait de parvenir à ce que l'ONU s'engage dans les missions de paix pour toute la période nécessaire jusqu'à l'établissement d'institutions gouvernementales nouvelles et efficaces dans les États ravagés par la guerre. Pour parvenir à une paix durable dans ces États dévastés par un conflit, nous devrions les aider, aussi longtemps que nécessaire, à mettre en place des institutions gouvernementales stables et en mesure de fonctionner. Les résultats, et non les aléas de la durée d'une mission, seraient alors l'élément principal d'une gestion des conflits et d'une consolidation de la paix réussies.

Au plan national, les États Membres voudront peut-être réexaminer l'initiative des Casques blancs, présentée par l'Argentine à l'Assemblée générale de l'ONU, il y a bientôt 10 ans. Cette initiative des Casques blancs appelle les États Membres à créer un corps de volontaires pour les opérations d'assistance humanitaire, qui pourrait être déployé dans les pays ayant besoin d'une telle assistance, en coordination avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies. Ces volontaires, étant largement autonomes financièrement ou soutenus par des contributions, ne pèsent donc pas sur le budget restreint de l'ONU ni sur les comptes nationaux des États Membres.

Cette initiative, ainsi que d'autres, et des programmes de volontariat similaires, comme par exemple les Volontaires des Nations Unies, sont capables de canaliser le noble esprit du volontariat qui continue, heureusement, d'animer nombre de nos citoyens et de nos sociétés civiles.

J'ai commencé mon intervention en insistant sur l'importance de la paix internationale pour un pays comme le nôtre, où plus d'un ressortissant sur 10 vit à l'étranger. J'ai présenté les réflexions et l'appui que nous inspire le thème du présent débat, ainsi que les idées et mécanismes spécifiques qui permettraient de garantir un rôle important aux civils dans la consolidation de la paix.

Notre intérêt pour la question va au-delà de notre désir d'assurer la sécurité de nos ressortissants à l'étranger. Notre intérêt pour la question est également

motivé par le fait que ce sont les ressortissants mêmes dont la sécurité serait garantie par une paix véritable qui œuvrent de façon importante et essentielle à la consolidation de la paix. Beaucoup de nos ressortissants participent directement à la consolidation de la paix aux quatre coins du monde par le biais d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales. Certains travaillent au nom de notre gouvernement, en fournissant aux autorités civiles de zones sortant d'un conflit une assistance en matière de gouvernance, de processus électoraux, d'administration judiciaire et de formation de la police civile.

Mais beaucoup d'autres contribuent à la consolidation de la paix en tant que travailleurs migrants. Je veux parler du personnel médical qui s'occupe des malades et des blessés dans les zones sortant d'un conflit ou même encore en conflit; des ingénieurs qui participent à la construction des routes de liaison entre les villages et les tribus une fois la paix revenue; des pilotes et des arrimeurs qui aident à approvisionner en vivres les zones affamées par la guerre; des enseignants qui contribuent à porter le savoir, l'ouverture et la tolérance; des travailleurs sur le terrain qui aident à gérer des ressources naturelles autour desquelles le conflit était né. Même si ce sont des travailleurs migrants et des contractuels, qui gagnent leur vie loin de leur pays et de leurs proches, ils jouent souvent un rôle significatif dans la consolidation de la paix, sans la moindre publicité et souvent en courant de grands risques.

La recherche de la paix et de la sécurité internationales est une entreprise multidimensionnelle. La paix passe par une stratégie globale, concertée et résolue qui s'attaque aux causes premières des conflits, et notamment à leurs dimensions économiques et sociales. Dans la mesure où l'objectif de paix est indivisible, les démarches choisies et les efforts faits pour l'atteindre doivent être globalisés, bien planifiés et bien coordonnés.

Toute stratégie de réponse aux menaces à la paix et aux violations de la paix passe par l'exploitation efficace de toutes les ressources de l'ONU. Elle exige une interdépendance, une bonne coopération et une bonne coordination entre les organes et organismes des Nations Unies dont le mandat a des répercussions sur la réalisation d'une paix durable. Elle exige souvent, également, un sacrifice.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères des Philippines des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Celso Luiz Nunes Amorim, Ministre des affaires étrangères du Brésil.

M. Amorim (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je dois dire, Monsieur le Président, que c'est pour moi un honneur que de revenir ici sous votre présidence. Dans un sens – je dis dans un sens, parce que l'on peut connaître des moments difficiles au sein de ce Conseil – j'ai grand plaisir à être ici et à retrouver beaucoup de mes amis du Secrétariat et aussi des délégations, après toutes ces années de travail si dévoué, je dirais – même lorsqu'il n'était pas couronné de succès – pour atteindre nos objectifs pacifiques.

Je souhaite féliciter mon cher ami Miguel Ángel Moratinos, Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, d'avoir œuvré à ce débat opportun sur les aspects civils de la gestion des crises et de la consolidation de la paix.

Le Président Lula da Silva a ouvert le débat général de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale (cf. A/59/PV.3) par un vaste exposé sur la façon dont le Brésil conçoit les défis les plus urgents pour le monde d'aujourd'hui. Au cœur de cette vision se trouve l'idée que le fondement de la paix est la justice sociale. Comme l'a dit le Président, un monde où règnent la faim et la pauvreté ne saurait être un monde pacifique.

Je me dois de dire également que le Brésil appuie énergiquement l'intervention du Secrétaire général, hier à l'Assemblée générale, au sujet de l'importance de l'état de droit. C'est en effet le droit, et non le pouvoir, qui doit ordonner la coexistence sociale, tant dans le contexte national que dans le contexte international.

L'expérience récente nous a fourni divers exemples de conflits au sein de pays caractérisés par un très faible niveau de développement, qui illustrent les limites d'une conception purement ou essentiellement militaire de la consolidation de la paix. En l'absence de vision plus ample, qui tienne compte des variables économiques et sociales et soit axée sur le bien-être des populations civiles, nous ne parviendrons pas à promouvoir les solutions durables. Je crois d'ailleurs, d'après ce qu'ont dit les autres orateurs, que cette

ambition est amplement partagée. La question, par conséquent, est de savoir comment la concrétiser.

À mon sens, et de l'avis du Brésil, l'ONU se doit de mettre au point des instruments et des mécanismes permettant de traduire ce sentiment en stratégie concrète. L'Article 65 de la Charte des Nations Unies nous donne la possibilité d'accroître la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social et par là, d'élargir la portée de la coopération multilatérale aux fins de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix. N'oublions pas que c'est le Conseil économique et social, et non le Conseil de sécurité, qui est l'organe chargé par la Charte des questions relatives au développement social; et de quoi d'autre parlons-nous, lorsque nous abordons les efforts de consolidation d'une paix durable ou de reconstruction, sinon de développement social et économique? C'est bien de cela qu'il s'est agi lors de la création de la Banque mondiale pour la reconstruction de l'Europe – d'une banque de reconstruction; le développement est venu après, comme une suite logique. Quoi qu'il en soit, les deux aspects de la reconstruction et du développement vont de pair et sont du ressort du Conseil économique et social. Et je pense que cela fait partie du travail du Conseil que de veiller à ce que le Conseil économique et social puisse aussi réellement s'acquitter de ses fonctions afin de ne pas laisser au Conseil de sécurité un travail excessif, au risque, parfois même, d'immixtion. Je connais très bien les méthodes de travail du Conseil de sécurité et je m'abstiendrai donc de faire des propositions, mais j'aurais voulu voir une mention de l'Article 65 de la Charte des Nations Unies dans le contexte précis proposé par le Président pour notre débat d'aujourd'hui – j'offre donc ceci en réflexion pour l'avenir.

Par le passé, nous avons essayé d'utiliser la base qu'offre le dispositif dont j'ai parlé dans des situations telles que celles du Burundi et de la Guinée-Bissau. Toutefois, même si ces efforts ont représenté des expériences utiles, ils n'ont pas encore constitué une réponse suffisamment précise face aux demandes auxquelles on doit faire face dans beaucoup de régions d'Afrique, au Moyen-Orient, au Timor-Leste, et face à la violence chronique que l'on connaît en Haïti, entre autres.

Puisque j'ai parlé d'Haïti, j'aimerais dire que le Brésil a accepté la responsabilité du commandement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, avec la forte participation d'autres pays d'Amérique latine, dont le Chili, étant entendu, bien sûr, que la paix de cette nation sœur, mais qui reste en marge de notre continent, passe par un engagement à long terme de la communauté internationale, non seulement en faveur de la sécurité mais aussi du progrès socio-économique.

L'ONU n'a pas su répondre, par le passé, aux attentes du peuple haïtien parce qu'elle a interprété son rôle de façon trop stricte et trop axée sur les problèmes de sécurité. Cette fois, en parallèle avec les efforts déployés pour accroître la sécurité, nous devons mettre en marche un programme soutenu d'aide à la société haïtienne dans les domaines politique, social et économique. Ce sont là des tâches qui dépassent la portée du Conseil de sécurité. Elles doivent être effectuées en coordination avec le Conseil mais avec la participation nécessaire d'autres institutions et organes.

Nous devons tirer parti du climat actuel propice aux réformes du système des Nations Unies pour commencer à concevoir de nouvelles façons de faire face à ces situations. Nous devons assurer la continuité entre les activités de prévention, les efforts de maintien de la paix, l'étape suivant un conflit et l'étape de construction de la paix. Nous devons également nous atteler à la question de la durée et de l'intensité de ces efforts, comme l'a dit, je crois, mon collègue des Philippines il y a un instant.

Bien sûr, nous devons déployer rapidement tous les contingents requis par les résolutions du Conseil de sécurité – c'est précisément le cas qui se présente à nous en Haïti en ce moment – mais il importe tout particulièrement d'assurer toutes les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la reconstruction physique et institutionnelle du pays. Nous savons gré aux pays donateurs et aux institutions financières internationales de leur générosité, mais il faut qu'ils travaillent en coordination avec les organismes multilatéraux, dont il convient de reconnaître la compétence première pour ce qui est de la définition du cadre général.

Parler des aspects civils du maintien de la paix, c'est mettre l'accent sur l'importance fondamentale d'une restauration de la dignité humaine, qui est très souvent – je dirais même généralement – la première victime des situations de conflit. Je peux aisément imaginer que certaines des discussions tenues aujourd'hui porteront sur certains aspects techniques

spécifiques des opérations de maintien et la manière dont ils recoupent l'agenda humanitaire, le rôle des organisations régionales et d'autres questions. Ce sont autant d'aspects pertinents qui méritent notre examen.

Pour ma part, je souhaite souligner la nécessité de mettre au point des instruments nouveaux et meilleurs pour faire face aux problèmes structurels à la base des tensions qui mènent à la violence et au conflit : la pauvreté, la maladie, l'absence de perspectives et l'inégalité. Ce sont quelques-unes des causes des conflits, en particulier de ceux qui font rage à l'intérieur des pays et qui dominent malheureusement de plus en plus notre ordre du jour.

Conformément à la pratique établie, une fois que les membres du Conseil de sécurité ont déterminé qu'un point de l'ordre du jour ne représente plus une menace pour la paix, cette situation tombe dans les limbes sans aucun suivi au niveau intergouvernemental des processus de réconciliation et de reconstruction. Cette lacune dans nos méthodes de travail pourrait favoriser la résurgence d'un conflit, comme le souligne l'exemple tragique d'Haïti.

Aussi sophistiquées que puissent être nos actions militaires de maintien de la paix, nous ne serons en mesure de relever efficacement les défis en matière de sécurité que si nous intégrons les éléments politiques, sociaux et économiques dans notre stratégie. À cette fin, nous devons baser notre action sur la sage disposition de l'Article 65, rédigé en 1945, qui nous rappelle la nécessité absolue d'examiner les questions de sécurité dans leur contexte socioéconomique et qui nous guide quant à la manière de le faire sous les angles institutionnel et multilatéral.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Brésil des services rendus à l'ONU et surtout de ses efforts pour améliorer la coordination entre les différents organes de la famille des Nations Unies.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Makhdum Khusro Bakhtyar, Ministre d'État chargé des affaires étrangères du Pakistan.

M. Bakhtyar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter chaleureusement la présidence espagnole pour avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur les aspects civils de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix. Le fait que vous soyez ici, Monsieur le Président, pour présider la présente séance ministérielle atteste de l'importance de cette question.

Je souhaite également remercier le Secrétaire général Kofi Annan ainsi que M. Javier Solana, M. Amre Moussa et M. Said Djinnit de leurs importantes contributions à ce débat.

Ces derniers mois, le Conseil de sécurité s'est penché sur les différents aspects de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix après un conflit. Les débats du Conseil sur la protection des civils dans les conflits armés, sur les crises complexes et l'action des Nations Unies, sur les opérations de maintien de la paix, sur la justice et l'état de droit et sur la stabilisation après un conflit ont beaucoup contribué à notre réflexion collective sur la mise au point d'une action cohérente et efficace face à ces défis. Le débat d'aujourd'hui enrichit ces débats en cours.

Dans l'accomplissement de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité est fréquemment appelé à intervenir dans des situations de crise complexes. Ces situations sont souvent caractérisées par des dimensions militaires et de sécurité interdépendantes, ainsi que par des aspects politiques, économiques, sociaux et humanitaires. Le large éventail des questions soulevées nécessite une approche complète et multidimensionnelle fondée sur une coordination accrue à l'échelle du système.

D'une manière générale, il y a trois conditions fondamentales au passage réussi d'un conflit à une paix durable : le rétablissement de la sécurité, un processus politique viable, le développement et la reconstruction. Une coordination efficace entre les forces militaires et les acteurs civils est nécessaire pour remplir ces conditions.

Les opérations de maintien de la paix représentent l'instrument le plus efficace et le plus largement utilisé dans la gestion des conflits, toutefois une opération de maintien de la paix est généralement créée quand il y a une paix à maintenir. Dans la période qui précède un conflit, il est toujours possible pour les civils d'intervenir par le biais d'une action diplomatique préventive. L'alerte rapide et l'engagement précoce, y compris grâce aux bons offices du Secrétaire général et du système des Nations Unies dans son ensemble, pourraient parfois prévenir l'éclatement des conflits. Un engagement diplomatique

rapide pourrait également permettre de contenir le conflit s'il éclatait effectivement. La prévention des conflits doit donc être un objectif prioritaire.

Pendant la phase de conflit, les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles de plus en plus complexes contribuent au règlement des crises et à la création d'un environnement propice à une transition sans heurt vers la phase d'après conflit ou de consolidation de la paix. Néanmoins, les aspects civils sont importants à plusieurs égards, notamment l'assistance humanitaire, la résolution des conflits et le règlement des différends, ainsi que la mise en œuvre du processus de paix. L'accès et la protection de la communauté humanitaire, ainsi que des ressources adéquates, sont essentiels pour assurer l'efficacité d'une action humanitaire. Le règlement pacifique d'un conflit au titre des dispositions du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies devrait rester de bout en bout une priorité.

La phase d'après conflit dépend dans une large mesure du rôle des civils quand il n'y a qu'une présence militaire résiduelle, si nécessaire. La composante civile contribue au maintien de l'ordre public, à la réinsertion des ex-combattants, à la mise en place d'institutions publiques opérationnelles, à la protection et à la promotion des droits de l'homme, à la justice et à l'état de droit, aux processus électoraux, ainsi qu'à la reconstruction économique et au développement. La diversité des tâches pendant cette phase exige la participation de multiples acteurs, tant au sein du système des Nations Unies qu'au-delà.

Une action politique globale doit, à notre sens, attribuer durant toutes les phases du conflit la plus haute importance à remédier aux causes profondes. C'est essentiel pour prévenir une résurgence du conflit avec les conséquences que cela implique. De même, la reconnaissance du lien indissociable entre paix et développement nous aiderait à mettre au point des stratégies pour une stabilité à long terme et pour une paix et une sécurité autonomes.

Il importe de reconnaître que la gestion des conflits et la consolidation de la paix au niveau civil sont une tâche complexe, dont la nature et les besoins varient d'une situation à l'autre. Les capacités nationales et régionales varient aussi considérablement. Par conséquent, il ne saurait y avoir de remède universel. Les efforts visant à définir des directives fondamentales doivent tenir compte de ces facteurs.

Nous appuyons la priorité accordée au renforcement des capacités et des instruments nationaux et civils de gestion des crises. S'ils ne sont pas disponibles ou sont insuffisants au niveau national, le premier recours logique pour combler les lacunes en matière de capacités devrait être, le cas échéant, les ressources existantes aux niveaux régional et sous-régional. Le rôle des organisations régionales et sous-régionales et leur coopération avec l'ONU en vertu du Chapitre VIII de la Charte sont importants en ce qui concerne les capacités civiles et militaires qui devraient toutes deux être développées. Les ressources internes et externes sont nécessaires pour développer ces capacités. Les organisations étatiques et régionales en mesure de le faire devraient fournir une assistance appropriée.

Une coordination accrue à l'échelle du système est essentielle pour intégrer avec succès les aspects civils dans les stratégies de l'ONU afin de faire face aux situations de crise complexes. Les éléments civils sont progressivement incorporés dans la planification et dans les opérations des missions de maintien de la paix multidimensionnelles. Des mesures sont également mises en place pour réaliser une meilleure coordination des aspects civils et militaires, mais les solutions ne consistent pas seulement à accroître le nombre ou la taille des composantes civiles des missions de maintien de la paix. Des mesures correspondantes devraient être prises au Siège pour assurer une action intégrée et cohérente au niveau organisationnel.

Il faut également accorder à la question fondamentale des ressources toute l'attention qu'elle mérite. Les aspects civils – en particulier ceux liés aux secours humanitaires – sont souvent tributaires des contributions volontaires et, en conséquence, sujets à des insuffisances chroniques. Il faudrait envisager de fournir des ressources à partir des quotes-parts, comme c'est le cas pour les missions de maintien de la paix.

Les tâches multidimensionnelles dans les phases d'après conflit ne relèvent pas essentiellement du domaine du Conseil de sécurité. Beaucoup relèvent du mandat de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. La participation et l'appui des institutions financières internationales sont tout aussi importants pour la gestion efficace des conflits et la consolidation de la paix. Une approche d'ensemble présuppose un échange dynamique entre les organes pertinents de l'ONU et le large éventail des

protagonistes nationaux, régionaux et internationaux, travaillant tous en synergie.

Nous pensons que les idées relatives à de meilleurs mécanismes de coordination au sein de l'ONU doivent être étudiées. Le débat d'aujourd'hui pourra largement contribuer à cette quête. La proposition du Pakistan d'établir des comités mixtes spéciaux du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social mérite un examen attentif dans ce contexte.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Ministre d'État chargé des relations extérieures du Pakistan de sa déclaration.

Je donne la parole au Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. João Bernardo de Miranda.

M. Miranda (Angola) (*parle en français*) : Nous saluons votre présence, Monsieur le Ministre, et nous félicitons la présidence espagnole pour l'organisation de ce débat sur les aspects civils de la gestion des crises et de la consolidation de la paix, ainsi que pour l'excellent document d'appui qui, nous l'espérons, profitera à tous les Membres de l'ONU et en particulier aux pays émergeant des conflits.

Nous remercions le Secrétaire général pour son importante déclaration et nous accueillons aussi avec satisfaction la présence du Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et la sécurité commune, M. Javier Solana, du Commissaire chargé des questions de paix et de sécurité de l'Union africaine, M. Said Djinnit, et des représentants de la Ligue arabe, dont les déclarations ont apporté une contribution remarquable au débat d'aujourd'hui.

Par aspects civils de la gestion des conflits et la consolidation de la paix, nous entendons l'ensemble des décisions prises à la fin d'un conflit pour affermir la paix et prévenir la reprise des hostilités. La consolidation de la paix ne remplace pas les activités humanitaires et de développement menées dans les pays qui sortent d'une crise. Au contraire, elle cherche à compléter ou à orienter ces activités de façon à réduire le risque de reprise d'un conflit et à contribuer à la création des conditions les plus propices à la réconciliation, à la reconstruction et au redressement économique.

L'expérience montre que la consolidation de la paix après les conflits exige beaucoup plus que des décisions purement diplomatiques ou militaires, et qu'un effort cohérent de consolidation de la paix est nécessaire pour éliminer les causes multiples des conflits. Conformément au rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables,

> « Depuis 1970, il y a eu sur le continent africain plus de 30 guerres, qui dans leur vaste majorité, ont eu pour origine des conflits internes. En 1996 seulement, 14 des 53 pays d'Afrique ont connu des conflits armés, responsables de plus de la moitié de tous les décès causés par les conflits dans le monde entier et provoquant plus de 8 millions de réfugiés et de personnes déplacées. Les conséquences de ces conflits ont très gravement compromis les efforts faits par l'Afrique pour garantir à long terme la stabilité, la prospérité et la paix. » (*S/1998/318, par. 4*)

L'augmentation des missions, dont un grand nombre s'occupe des questions d'ordre politique; du renforcement d'institutions nationales; de la surveillance d'élections; de l'organisation de programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; des réfugiés et de personnes déplacées; du respect des droits de l'homme et de la légalité; et de la reprise du développement témoigne de l'importance croissante de la partie civile dans la consolidation de la paix. Étant donné sa nature multisectorielle, la communauté internationale doit forcément prendre en considération le lien entre paix et développement et doit par conséquent bénéficier d'une coopération, d'une coordination et d'une complémentarité entre les principaux organes de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

En outre, le déploiement conjoint avec des organisations régionales et sous-régionales, en conformité avec les dispositions de la Charte des Nations Unies, a montré que ce partenariat s'avère mutuellement avantageux. À cet égard, la réponse de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en Côte d'Ivoire et au Libéria, avant le déploiement des forces de maintien de la paix, illustre la valeur et le rôle que les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer.

En cas de conflit armé, le rôle du Conseil de sécurité est clair. Néanmoins, dans les situations où il faut rétablir l'ordre public et obtenir le fonctionnement des institutions publiques à la fin d'un conflit, il

revient à la partie civile de jouer un rôle plus important dans le contexte de la consolidation de la paix. En vue d'atteindre ces objectifs, il y a certains éléments et un certain nombre de conditions à remplir. Les plus importants, à notre avis, sont les suivants : premièrement, il faut mener sur plusieurs fronts une action diplomatique, politique et économique. Deuxièmement, l'effort entrepris dans le contexte de la consolidation de la paix doit être correctement financé. Troisièmement, l'action de nombreux acteurs doit être coordonnée au plus haut niveau, sur le plan aussi bien stratégique qu'administratif, dans un cadre comprenant tous les partenaires de l'ONU, y compris les institutions de Bretton Woods, les autorités nationales, le secteur privé et la société civile.

Il y a l'aspect droits de l'homme et de la légalité qui sont extrêmement importants et indispensables au processus de consolidation de la paix.

L'importance et le rôle du secteur privé dans le contexte de la consolidation de la paix représentent également un grand défi pour les pays émergeant des conflits. L'adoption par l'Assemblée générale de différentes résolutions concernant l'exploitation illicite des ressources naturelles, en particulier sur le Processus de Kimberley, est suffisamment révélatrice.

En encourageant le développement économique, en acceptant la légalité et en ayant un sentiment d'être membre de la communauté où ces activités se développent, nous sommes sûrs que le secteur privé peut apporter une contribution décisive à la consolidation de la paix.

En Afrique comme ailleurs, les conflits changent de nature et appellent de nouvelles formes d'action pour faire face à leurs effets.

Aujourd'hui, les crises sont beaucoup plus complexes. Leurs protagonistes sont nombreux et leurs dimensions multiples. En ayant à l'esprit la réalité d'un pays comme le nôtre, nous constatons que l'écart entre les demandes d'aide de plus en en plus nombreuses et les ressources limitées s'agrandit visiblement et exige par conséquent des solutions urgentes basées sur des priorités clairement définies.

Nous sommes convaincus que la communauté internationale ne cessera pas de suivre cette question avec tout le sérieux qu'elle mérite.

Pour terminer, ma délégation voudrait réitérer toute sa sympathie à la présidence du Conseil pour cet important débat et lui assurer que nous soutiendrons la déclaration du Président que le Conseil va bientôt adopter.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Angola de sa déclaration

Je donne à présent la parole à la Représentante permanente adjointe des États-Unis, S. E. Mme Ann Patterson.

Mme Patterson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir choisi ce thème pour le débat thématique organisé sous votre présidence.

Les États-Unis conviennent que les situations d'urgence et les opérations de paix complexes d'aujourd'hui exigent de la communauté internationale qu'elle développe une capacité de réponse aussi bien civile que militaire. L'Organisation des Nations Unies et ses États Membres contribuent grandement à réduire ces crises et à y répondre.

L'expérience de l'après-guerre froide nous apprend qu'il ne suffit pas de réagir de façon adéquate. Individuellement ou collectivement, nous devons mieux nous organiser pour trouver les ressources susceptibles d'être facilement accessibles et rapidement déployées aux fins de la reconstruction et de la stabilisation.

Il y a plusieurs domaines dans lesquels nous souhaitons collaborer, notamment les dispositions transitoires de sécurité et l'imposition de la loi, l'état de droit, la bonne gouvernance et la participation démocratique, la reconstruction économique et l'action humanitaire.

Nous avons souvent vu une recrudescence des malaises sociaux et de l'activité criminelle dans la période qui a immédiatement suivi la guerre froide. Les casques bleus peuvent contribuer à stabiliser un pays sortant d'un conflit, mais la création d'une mission de police civile compétente, impartiale et bien dotée est essentielle au maintien de la sécurité.

Les États-Unis sont fiers d'être le deuxième plus grand fournisseur de police civile aux missions de maintien de la paix. La présence d'une police civile permet aux casques bleus de se retirer plus tôt qu'ils ne le pourraient autrement, et d'être ainsi disponibles pour être déployés ailleurs si nécessaire. En outre, la police

civile est essentielle au rétablissement des institutions de sécurité publiques locales et nationales pour mettre un terme à l'organisation de milices et aux représailles. C'est notre composante principale de la gestion des crises dans la phase de reconstruction après les conflits.

La police est, effectivement, un pont crucial entre un État martial et une démocratie opérationnelle. Le déploiement d'une police civile servira également d'exemple pour la mise en place des institutions de police locales. Qu'il me soit permis de citer un exemple. De nombreux pays, mais surtout les États-Unis et l'Espagne, oeuvrent de concert à la mise sur pied de la police nationale d'El Salvador maintenant que le conflit prolongé qui y régnait a pris fin. S'il est vrai que la nouvelle force de police n'était pas parfaite, elle était néanmoins meilleure que la précédente et elle a contribué de manière décisive à la réconciliation et à la transformation démocratique de ce pays.

Plusieurs délégations ont, au cours du présent débat, mis en exergue un certain nombre de moyens permettant d'améliorer la réaction de la police civile de la communauté internationale, que nous approuvons. Toutefois, la police à elle seule ne suffit pas. Nous devons adopter une approche qui englobe toute la sécurité publique et le système judiciaire et, de fait, la question plus large de l'édification de la démocratie, en impliquant la société civile dans le processus.

À ce titre, nous pensons que la police civile doit être articulée sur les systèmes judiciaires et pénitentiaires en matière d'assistance. Sans cette approche intégrée, la police n'est plus qu'un prolongement de la fonction de maintien de la paix au lieu d'être un précurseur vital de la consolidation de la paix. À cette fin, l'instauration rapide de l'état de droit dans un État sortant d'un conflit est d'une importance primordiale dans la gestion des sociétés qui sortent d'un conflit. Cela est essentiel si nous voulons prévenir l'apparition de la corruption politique, du crime organisé et d'autres éléments criminels et terroristes qui veulent faire obstacle au processus de paix. Nous sommes impatients d'examiner la question de l'état de droit plus en détail le mois prochain, sous la présidence britannique.

Le rôle des organisations internationales et régionales dans la gestion des crises doit également être développé et amélioré. Nous apprécions les efforts actuellement déployés par les divers départements, institutions et programmes des Nations Unies en vue de répondre aux dimensions civiles des situations d'urgence et des opérations de paix complexes. Les questions relatives à la démocratie et à la bonne gouvernance présentent à cet égard un intérêt crucial et le Président Bush a annoncé hier que nous appuierions un fonds pour la démocratie destiné à promouvoir la démocratie et la participation de la société civile – deux éléments critiques dans une situation d'après conflit. Nous attendons avec intérêt les recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général sur les menaces, les défis et le changement sur toutes ces questions.

Enfin, nous devons continuer de travailler avec les institutions financières internationales en vue d'une meilleure coordination et d'une compréhension commune des responsabilités.

Les États-Unis continueront d'appuyer la coopération multilatérale pour faire face aux difficultés d'un conflit interne et de l'effondrement d'un État. Comme l'indique le document espagnol, la planification, la coordination et la coopération civiles et militaires sont essentielles à la reconstruction et à la stabilisation.

Le Gouvernement des États-Unis annonce aujourd'hui la formation d'un nouveau bureau au sein du Département d'État : le Bureau du coordonnateur spécial pour la stabilisation et la reconstruction, qui, nous l'espérons, améliorera notre capacité nationale et gouvernementale à répondre aux situations d'après conflit.

Ma délégation est favorable à ce que l'on examine les moyens d'améliorer la coordination de la coopération internationale civile et militaire, ainsi que les efforts en vue d'adopter des concepts d'appréciation pour la reconstruction et la stabilisation. Dans cet esprit, les États-Unis continueront d'œuvrer pour accroître l'efficacité de ses propres capacités nationales de reconstruction et de stabilisation.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Ministre d'État aux affaires extérieures et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni, M. Jack Straw.

M. Straw (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Gouvernement espagnol et, en particulier, mon collègue et ami le

Ministre espagnol des affaires étrangères, Miguel Moratinos, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui.

Le maintien de la paix par la voie militaire et les accords de paix politiques mettent fin – ou en tout cas le devraient – aux conflits. Mais nous ne pourrons assurer une paix durable aux pays sortant d'un conflit que si nous les aidons à construire des institutions et des structures civiles, un gouvernement compétent, une économie forte et une société civile opérationnelle. Il est donc plus compliqué de résoudre les conflits d'aujourd'hui, qui surgissent souvent à l'intérieur d'un État plutôt qu'entre des États. Il peut s'agir de stabiliser une paix fragile, rétablir l'ordre public, réinsérer des ex-combattants, agir sur les questions relatives à la femme, mettre fin à l'impunité, reconstruire les institutions locales de sécurité, rétablir la bonne gouvernance, la justice, la démocratie, la croissance économique et le bien-être social.

Agir dans tous ces domaines nous place devant un défi énorme, d'autant plus que nous devons agir vite dans la brève période qui suit le conflit à chaud et, comme nous le savons, il est essentiel d'agir rapidement si nous voulons réussir. Mais tout en étant rapides, nous devons, en outre, être cohérents dans un éventail de questions et avec un éventail d'acteurs.

Je pense qu'au cours de la dernière décennie, nous avons tous dû apprendre très vite. Nous avons décidé de mandats plus complets, par exemple pour les opérations que nous avons mises sur place au Libéria, en Côte d'Ivoire, en Haïti et au Burundi. Nous apprenons l'importance qu'il y a à appuyer des programmes locaux qui reflètent les cultures locales, tels que la Loya Jirga en Afghanistan.

Je pense que nous nous améliorons dans le partage des tâches. L'an dernier, par exemple, en Bosnie, la Mission de police de l'Union européenne a pris la relève du Groupe international de police dirigé par les Nations Unies. En République démocratique du Congo, une force dirigée par l'Union européenne a aidé à préparer le terrain pour les forces des Nations Unies.

En outre, nous travaillons en plus étroite collaboration entre institutions, comme le font, par exemple, l'Organisation des Nations Unes et la Banque mondiale en Iraq, au Soudan et au Libéria, ainsi qu'avec la Banque interaméricaine et la Commission européenne en Haïti.

Toutes ces améliorations montrent le sens dans lequel nous devons nous engager à l'avenir. Je voudrais suggérer brièvement cinq domaines sur lesquels nous devons nous concentrer : une action plus rapide, un meilleur financement, des partenariats plus forts, des priorités locales et un engagement à long terme.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'action plus en amont, nous devons planifier et mettre en oeuvre des processus civils suffisamment tôt pour être en mesure de rapidement poser les bases de la stabilité. Prenons l'exemple de l'Iraq. Le Premier Ministre Allawi a clairement expliqué qu'on ne peut se contenter de dire qu'il faut d'abord la sécurité et que les élections viendront plus tard. Les élections sont elles-mêmes un élément vital de la consolidation de la sécurité. Et nous devons aider le Secrétariat à déployer plus rapidement du personnel civil et améliorer nos propres capacités. C'est ce que fait le Royaume-Uni par l'intermédiaire d'une nouvelle cellule interministérielle chargée de la reconstruction d'après conflit, dépendant du « Foreign Office », du « Department for International Development » et du Ministère de la défense. Cette cellule a pour but de fournir un meilleur appui civil aux opérations britanniques et internationales à l'étranger.

Deuxièmement, nous avons besoin d'un meilleur financement pour les composantes civiles des opérations d'appui à la paix. Je ne préconise pas nécessairement un accroissement du montant des contributions obligatoires, mais nous devons trouver des moyens d'assurer davantage de fonds pour les activités civiles de consolidation de la paix, surtout au cours de l'année charnière qui suit la fin d'un conflit.

Troisièmement, nous devons établir des partenariats plus robustes. Les organisations régionales sont souvent capables de mobiliser des ressources plus rapidement et elles disposent d'une légitimité particulière au niveau local, c'est pourquoi je me félicite très vivement de la contribution qu'a apportée plus tôt ce matin le représentant de l'Union africaine. C'est en effet l'Union africaine qui joue un rôle essentiel et de tout premier plan dans le règlement du conflit au Darfour.

Les capacités de l'Union européenne et ses partenariats avec l'Organisation des Nations Unies sont aussi en plein développement. Nos partenariats doivent désormais s'étendre à la société civile et aux organisations non gouvernementales. Sur ce sujet, je me félicite des recommandations du Groupe de

personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile.

Sur toutes ces questions apparaît la nécessité d'une meilleure coordination de nos actions. Dans des environnements d'après conflit, des programmes qui se chevauchent ou visent des objectifs contradictoires ou inadéquats peuvent souvent faire plus de mal que de bien. Nous avons tous connu de tels exemples, où des personnes et Gouvernements bien intentionnés prennent des programmes préexistants, ne les adaptent pas à la situation locale et finissent par créer davantage de difficultés au lieu d'en résoudre. Il y a beaucoup à apprendre des modèles de Fonds d'affectation spéciale que nous avons vus en Afghanistan, en Iraq, au Libéria et ailleurs.

Mon quatrième point concerne les priorités locales et il est lié à celui que je viens d'exprimer. Nous ne pouvons plus imposer des structures qui s'effondreront dès le départ de la communauté internationale. Au contraire, nous devons travailler sur la base de priorités définies au sein du pays par des acteurs locaux et élaborer les capacités locales requises pour leur mise en oeuvre. L'Administration transitoire afghane fournit un exemple louable de cette nécessaire responsabilisation locale.

Cinquièmement et dernièrement, il y a la question de l'engagement sur le long terme. Nous devons faire face au fait que l'attention politique internationale accordée au financement de pays en situation d'après conflit a tendance à s'amenuiser et à décliner après trois ou quatre ans, alors que des études ont montré que c'est précisément à ce moment-là que les pays concernés sont les plus vulnérables au risque de replonger dans le conflit. Nous devons donc trouver de meilleurs moyens de mobiliser un appui à long terme pour les pays en situation d'après conflit et de transition. J'espère que le Groupe de personnalités éminentes proposera un certain nombre d'options en ce sens.

Cette question ne concerne pas que nous autres diplomates mais aussi les médias du monde, car leur attention se distrait, et ainsi inévitablement – dans tous les pays représentés au Conseil – l'attention de nos électeurs en fait autant, puis celle de nos Gouvernements. Nous devons essayer d'inverser cette tendance.

Pour terminer, j'aimerais saluer le rapport du Secrétaire général sur le rétablissement de l'état de droit et l'administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit (S/2004/616). J'ai hâte de pouvoir débattre des moyens de donner suite à son excellente analyse et à ses remarquables recommandations, dans le cadre du débat public sur ce rapport qui se tiendra le mois prochain dans le cadre de la présidence britannique du Conseil de sécurité. Ces débats sont d'une importance vitale. Nous devons continuer à développer nos capacités et nos partenariats, en partageant nos compétences et en revoyant sans cesse nos opérations sur le terrain pour faire en sorte que nous en tirions véritablement des enseignements pour l'avenir et que nous les mettions en pratique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole à Son Excellence M. Andrey Denisov, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Denisov (*parle en russe*) : La question proposée aujourd'hui à notre examen est d'actualité dans le contexte des activités du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. L'expérience nous a montré que l'on ne peut parvenir à une paix durable et à un règlement des conflits régionaux que par une approche globale. Elle doit combiner les efforts diplomatiques traditionnels et les démarches de maintien de la paix avec des efforts pour le relèvement d'après conflit dans les États concernés. En d'autres termes, il faut créer des conditions fiables de stabilité régionale pour empêcher la reprise des conflits.

Dans ces conditions, les opérations de maintien de la paix menées par l'ONU ou réalisées sous son égide deviennent de plus en plus complexes et multifonctionnelles. Le poids de la police civile et d'autres composantes non militaires s'accroît. Ce sont en effet ces personnels qui ont la responsabilité d'œuvrer pour assurer la légitimité et l'état de droit, pour redresser le système judiciaire et renforcer l'efficacité des institutions de l'État dans les pays sortant de la phase « chaude » d'un conflit. Tous ces éléments sont essentiels pour la consolidation de la paix.

Pour mettre en oeuvre ces tâches, il faut un personnel civil international qualifié, qui puisse combiner un professionnalisme de haut niveau avec une sensibilité aux caractéristiques politiques, culturelles, sociales et autres des pays en situation d'après conflit. L'ONU dispose d'une assez grande expérience en la matière, mais bien sûr le facteur déterminant est que les États Membres soient prêts à mettre à sa disposition le personnel et les ressources nécessaires.

Sur une période relativement courte, l'ONU a réalisé des progrès considérables dans le règlement de plusieurs conflits complexes. Les exemples du Tadjikistan, de la Sierra Leone, du Libéria, de Timor-Leste, du Guatemala ne sont qu'une partie de la liste des réussites nées de la combinaison fructueuse par l'ONU des instruments de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Dans tous ces exemples, la réussite est largement attribuable à une étroite coordination des composantes militaire, politique, civile et de redressement de l'opération. Cela souligne encore une fois l'importance croissante qu'il y a à renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et les autres organes principaux et institutions spécialisées du système de l'ONU.

Il faut intensifier la coopération dans le domaine du maintien de la paix entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, conformément aux dispositions du chapitre VIII de la Charte. Bon nombre de ces structures sont d'ailleurs dotées de fortes capacités de police et d'autres ressources civiles qu'elles pourraient mettre à la disposition de l'ONU.

Cependant, chaque situation de crise est unique et il ne saurait y avoir de modèle standardisé pour la consolidation de la paix qui pourrait s'appliquer à tous les conflits. Dans chaque situation spécifique, il faut choisir l'éventail optimal d'instruments de consolidation de la paix, qu'il s'agisse d'opérations de maintien de la paix de l'ONU, de l'intervention d'une coalition ou d'une action régionale. Ce travail doit être organisé de façon strictement conforme à la Charte de l'ONU, qui énonce clairement la responsabilité principale du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et la sécurité internationales, et en particulier son rôle politique clef à toutes les étapes d'une opération de maintien de la paix, de la définition du mandat à la transition vers la phase de consolidation de la paix.

Une approche globale de la gestion des conséquences des crises exige continuité et cohérence dans la transition d'une étape de maintien de la paix à une autre. Il est important que le Conseil de sécurité appuie les efforts de consolidation de la paix civils, notamment aux étapes où le rôle central dans leur mise en oeuvre est transféré aux institutions spécialisées de l'ONU ou aux organisations internationales ou régionales.

La Russie reconnaît pleinement sa responsabilité dans le contexte des efforts de maintien de la paix déployés par la communauté internationale. Notre intention est de renforcer constamment notre contribution aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, y compris par le détachement de contingents de police et d'autres personnels civils hautement formés.

Nous continuerons de favoriser l'élargissement de la coopération pratique entre l'ONU et la Communauté d'États indépendants, mais aussi l'Organisation du Traité de sécurité collective, dans le domaine de la gestion des crises.

Nous sommes prêts à travailler en étroite collaboration avec tous les partenaires internationaux concernés pour renforcer le rôle moteur de l'ONU dans la prévention et le règlement des conflits et pour la rendre plus à même d'accroître la sécurité et la stabilité mondiales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Joël Adechi, Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Adechi (Bénin) : Monsieur le Président, je voudrais exprimer notre appréciation pour l'initiative que vous avez prise d'organiser cette séance ministérielle du Conseil de sécurité sur les aspects civils de la gestion des conflits et la construction de la paix. C'est un thème fort actuel et pertinent au regard de la complexité croissante des missions des opérations de maintien de la paix, surtout dans le cas où leur mandat consiste ni plus ni moins à apporter un appui à la régénération de l'État en tant qu'entité et dans les cas où elles couvrent les domaines d'activités les plus variés impliquant l'intervention d'acteurs civils aux cotés de la composante militaire.

Au nombre des activités qui requièrent un engagement civil important, l'on peut retenir la mise en place d'un cadre de dialogue entre les anciens

belligérants à travers des institutions transitoires, l'encadrement et la facilitation de la mise en œuvre conséquente des accords de paix ou de règlement politique, la promotion de la réconciliation nationale, la lutte contre l'impunité, la mise en œuvre de la réhabilitation et de la réinsertion des ex-combattants, qui sont souvent les parents pauvres des programmes de désarmement, démobilisation, rapatriement et réinsertion (DDRR).

Il y a également les différentes réformes nécessaires pour asseoir des institutions nationales démocratiques durables et la création des conditions du démarrage de son développement, ce qui suppose la préparation et la tenue d'élections crédibles et transparentes concourant à la mise en place d'un système politique démocratique fondé sur le respect du droit et des libertés fondamentales. Cela suppose également l'appui à la restauration des grands équilibres macroéconomiques et la relance des activités économiques normales.

En ce qui concerne la préparation et la conduite des élections, elles requièrent la mise en place concomitante des conditions matérielles de la tenue des scrutins et des conditions d'environnement propices à l'expression de la volonté populaire et qui se déclinent en termes de garantie de sécurité. D'où la nécessité d'une coordination étroite entre les composantes militaires et civiles des opérations de maintien de la paix. En général, l'unanimité est faite aujourd'hui autour de l'idée selon laquelle, un environnement sécurisé par les militaires et la police civile est absolument indispensable pour engager des activités de reconstruction et de réhabilitation conduites par les civils. La sécurité conditionne donc la paix et le développement.

La réussite des opérations de maintien de la paix est largement fonction, non seulement des acteurs du conflit, mais aussi d'un délicat dosage entre les ressources humaines mises au service de la mission des Nations Unies, notamment la composante militaire et celle de police civile et la composante civile proprement dite, pour l'accomplissement des tâches définies dans le mandat.

La question de la supervision politique des opérations de maintien de la paix nous paraît avoir trouvé une solution optimale en la fonction des représentants spéciaux du Secrétaire général, une formule que nous appuyons sans réserve parce que se situant dans la logique même de l'organisation des rapports entre le pouvoir civil et l'institution militaire. L'on devrait réaffirmer les prérogatives du Représentant spécial en tant que chef de mission et ordonnateur de l'emploi, sur le terrain, des ressources et des forces mises à disposition.

Nos réflexions doivent donc viser à définir les conditions de l'établissement d'un pont entre la sécurité, le relèvement et le développement et à maximiser la synergie des interventions qui impliquent non seulement les Nations Unies, mais aussi les organisations régionales, les gouvernements nationaux et la société civile, suivant une répartition des tâches basée sur la complémentarité et les avantages comparatifs.

Au regard de ces considérations, il y a un grand besoin de planifier, d'organiser, de mobiliser et de financer les capacités des civils à une échelle jamais atteinte par le passé et de définir clairement les objectifs des composantes civiles des missions, de leur formuler des mandats précis intégrant pleinement, dès le départ, des hypothèses et des options pour des stratégies de sortie viables et crédibles.

Cet exercice requiert que l'on conçoive désormais la reconstitution de l'État comme l'objectif principal de la gestion des conflits et de la reconstruction de la paix, au même titre que le rétablissement des conditions de sécurité. Il est évident que le rétablissement de la sécurité ne suffit pas pour assurer la durabilité de la paix. L'exemple de Haïti le prouve si bien.

Par le passé, diverses études, assorties de propositions, ont été consacrées à la question dans le cadre des Nations Unies. Selon une étude récente, en cas d'échec de la phase de reconstruction postconflictuelle, 40 % des pays émergeant d'un conflit retombent dans la violence. En ce qui concerne l'Afrique, particulièrement, les chiffres sont même plus élevés puisqu'ils sont de l'ordre de 60 %. Empêcher une telle rechute doit donc être un souci constant de toutes les parties prenantes.

Les mandats des opérations doivent donc être définis avec grand soin et une précision suffisante et inclure une gamme complète d'activités civiles essentielles à l'efficacité du maintien de la paix. Il importe de fournir une plus grande marge de manœuvre aux acteurs sur le terrain mais aussi assez d'éléments qui puissent permettre une planification de leur

financement. Il faut donner aux aspects civils de la gestion des crises la même priorité que celle accordée aux aspects militaires afin que les réalisations au plan civil puissent accompagner adéquatement et soutenir durablement les performances dans le domaine militaire.

Cette situation interpelle aussi, à titre individuel, les États qui fournissent les contingents et les personnels civils et qui devraient déployer des agents disposant de l'expertise requise et des compétences avérées en matière de gestion des crises. Cela vaut également pour les organisations régionales et sous-régionales qui assument des responsabilités croissantes dans le domaine de la gestion des situations postconflictuelles.

Des échanges de programmes de formation et d'expériences entre les divers pays et institutions participant aux opérations de maintien de la paix devraient permettre de renforcer et de consolider les compétences et de développer un réseau suffisamment vaste à même de répondre aux besoins en temps opportun avec les qualifications idoines.

Une fois sur le terrain, les personnels civils doivent constamment s'efforcer d'agir dans l'intelligence parfaite de leur rôle pour ne pas s'exposer inutilement, voire occasionner des difficultés de nature à compromettre les résultats attendus de leur engagement. Les personnels civils doivent également être formés à gérer le stress, à travailler en équipe et parfois dans des conditions difficiles. Ils doivent avoir également une certaine connaissance des réalités culturelles locales, afin de pouvoir s'y adapter.

Du point de vue de la durée des opérations, il importe de souligner que l'action des composantes civiles doit être conçue et conduite de manière à assurer un transfert de compétence à leurs homologues des pays concernés. Elle doit évoluer par phases successives, en faisant au fur et à mesure une place croissante à la participation des autochtones dans la prise en charge des fonctions essentielles, et en aidant à développer les capacités requises en vue d'un transfert progressif des responsabilités aux acteurs locaux. Ce n'est que de cette façon qu'il sera possible, à terme, de créer les conditions d'un désengagement des Nations Unies qui permette de laisser derrière des institutions démocratiques solides et une économie nationale capable de s'intégrer dans le marché international.

Pour terminer, je voudrais insister sur la très importante question des ressources financières nécessaires à la conduite des opérations de maintien de la paix. Elles doivent échapper aux procédures compliquées. Nous devons les rendre disponibles et assurer leur décaissement dans des délais raisonnables, qui contribuent à faciliter le bon déroulement des interventions.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Wang Guangya, Représentant permanent de la Chine auprès des Nations Unies.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise salue votre venue au Conseil pour présider cette séance. Nous souhaitons également remercier le Secrétaire général, Kofi Annan, M. Solana, M. Moussa et M. Djinnit de leur présence et de leurs déclarations.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont montré, ces dernières années, que la composante civile joue un rôle plus important que jamais dans la consolidation de la paix. Le renforcement de l'efficacité de la composante civile joue un grand rôle dans le succès des opérations de maintien de la paix et dans les efforts visant à aider les parties concernées à effectuer une transition sans heurt du conflit à la consolidation de la paix. Cette question mérite d'être examinée sérieusement par le Conseil de sécurité; par conséquent, la convocation de cette séance était urgente, nécessaire et opportune.

Je souhaiterais, à ce stade, faire quatre observations. Premièrement, en matière de gestion des conflits, les rôles de l'action militaire et des éléments civils sont étroitement liés et subordonnés l'un à l'autre. Il ne peut y avoir de reconstruction sans paix ni de stabilité sans reconstruction. Le succès militaire garantit la présence d'un rôle civil, qui est un élément essentiel et indispensable dans toute reconstruction après un conflit.

Deuxièmement, l'aide aux civils doit être fournie en fonction des circonstances et des besoins spécifiques. Les conflits dans les différentes parties du monde varient énormément, tout comme les besoins réels dans le domaine de la reconstruction. Lorsqu'elle fournit de l'aide aux civils, la communauté internationale devrait prendre des mesures ciblées et éviter les activités faisant double emploi.

Troisièmement, le rôle des mécanismes existants de l'Organisation des Nations Unies doit être pleinement mis en jeu avec une efficacité accrue. Les différentes parties du système des Nations Unies ont accumulé une grande expérience dans la reconstruction après conflit et ont créé des pratiques et des mécanismes spécifiques. Pour renforcer le rôle de l'élément civil, nous devons compiler et tirer les enseignements des succès engrangés et utiliser pleinement les ressources disponibles afin que les parties existantes puissent chacune jouer leur rôle et éviter les doubles emplois.

Quatrièmement, priorité doit être donnée à l'aide aux organisations régionales et sous-régionales afin d'accroître leurs capacités. L'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres organisations sont, ces dernières années, de plus en plus actives dans le maintien de la paix et la reconstruction. Cependant, du fait de leur capacités limitées, elles n'ont pas encore mis à contribution leur potentiel dans les domaines civil et autres. Accroître l'assistance aux organisations pertinentes dans le secteur civil et améliorer leur capacités devrait être une des priorités de la prochaine phase d'activité de l'Organisation des Nations Unies.

Ces dernières années, la Chine a joué un rôle actif dans le secteur militaire des opérations de maintien de la paix et, parallèlement, augmenté aussi sa participation dans le domaine civil. Ce mois-ci, la Chine enverra – pour la première fois – une équipe de police civile en Haïti pour aider à maintenir l'ordre public.

La Chine est prête à travailler avec les parties concernées pour mener à bien des échanges et pour promouvoir et renforcer conjointement le rôle du secteur civil dans la reconstruction et dans le développement durable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Mourad Benmehidi, Représentant permanent adjoint de l'Algérie auprès des Nations Unies.

M. Benmehidi (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir présider aux travaux de notre Conseil et de vous féliciter pour le choix de ce thème qui est un thème essentiel aux travaux du Conseil et aux défis que celui-ci se doit de relever.

On assiste depuis plusieurs années à des efforts visant à faire évoluer l'Organisation des Nations Unies d'une culture de réaction vers une culture de prévention des conflits. Il en a résulté que le caractère pluridisciplinaire des missions de maintien de la paix est devenu une nécessité incontournable.

L'amélioration de la planification et de l'exécution des opérations de maintien de la paix dans leur dimension militaire a appelé, en particulier, à la définition de stratégies de retrait qui ont mis en évidence l'insuffisance du seul aspect militaire pour assurer une paix durable. Le concept d'une action multidimensionnelle de la communauté internationale pour parvenir à une paix durable s'est imposé pour donner lieu progressivement à une forme plus élaborée des opérations de maintien et de consolidation de la paix.

Si les opérations internationales à caractère militaire ont prouvé leur efficacité à stabiliser la situation sur le terrain, leur capacité à rétablir l'ordre public et le fonctionnement normal des institutions dans le cadre de l'état de droit, à réhabiliter les services publics ou encore à initier le redressement socioéconomique est restée limitée en l'absence d'une composante civile dédiée à ces tâches.

L'importance des aspects civils de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix s'est vérifiée au fil de l'expérience accumulée par la communauté internationale comme l'a démontré amplement la transition réussie au Timor Oriental et comme on peut le constater aujourd'hui au Libéria où, en dépit de la présence d'une très forte composante militaire et de résultats satisfaisants obtenus dans la stabilisation de la situation, le Conseil de sécurité ne peut valablement envisager de retrait de ce pays avant plusieurs années.

En effet, dans la phase qui suit la fin des hostilités le déploiement d'une composante civile comprenant des forces de police dans les proportions requises, d'une composante état de droit dédiée à la dissémination des valeurs de démocratie, de tolérance, de droits de l'homme et à la réhabilitation du système judiciaire et pénitentiaire ainsi que des dispositifs d'administration civile et d'assistance électorale, constitue une phase indispensable au retour d'une situation normale avant d'aborder la phase critique de la réconciliation, de la reconstruction et du redémarrage du développement.

La multiplicité des acteurs civils et militaires issus d'organisations internationales ou régionales diverses, sans compter l'apport de plus en plus significatif du secteur humanitaire à travers les organisations non gouvernementales, fait de la maîtrise de la coordination une nécessité qui s'inscrit dans l'objectif ultime d'une stratégie de sortie réussie.

L'amélioration de la coordination interagences dans le cadre du système des Nations Unies peut servir, à cet égard, de modèle aux opérations internationales complexes. De notre point de vue, les mêmes préoccupations à l'origine de la mise en place de stratégies de sortie pour les opérations militaires devraient conduire à la définition de stratégies de sortie pour les composantes civiles des opérations internationales. Le succès de l'opération dans ses aspects civils devrait, en effet, pouvoir être mesuré à l'aune du renforcement des capacités institutionnelles du pays concerné et des liens que cette composante aura su établir avec les acteurs de la reconstruction et du développement à long terme, notamment les entreprises et les institutions du développement, qui seront, elles, appelées à prendre la relève.

Le nombre croissant de crises et les sollicitations multiples en direction de la communauté internationale ont révélé l'ampleur des besoins. Actuellement plus de 56 000 casques bleus et environ 11 000 civils sont engagés dans des opérations internationales diverses pour un coût annuel équivalant à 3,5 milliards de dollars. Il est prévisible que cette tendance ira en s'accentuant surtout en ce qui concerne la proportion de la composante civile des opérations. Ceci appelle une réflexion sur la planification des ressources humaines et matérielles pour y faire face.

À cet égard, l'on observe une tendance marquée de la part de l'Organisation à recourir aux possibilités offertes par le Chapitre VIII de la Charte en associant de plus en plus les organisations régionales et autres organisations internationales à la prévention des conflits et à la gestion des crises. Ma délégation appuie cette démarche dès lors qu'il est unanimement admis que les organisations régionales se présentent avec un avantage comparatif certain pour mener à bien les tâches dévolues à la composante civile des missions dans lesquelles la dimension culturelle occupe une place déterminante s'agissant d'actions caractérisées par le contact étroit avec la population et les réalités sociologiques.

Je voudrais néanmoins souligner deux principes qui nous paraissent essentiels au succès de cette collaboration internationale. Premièrement, l'appui sur les piliers régionaux ne doit pas être compris comme étant un désengagement des Nations Unies, du Conseil de sécurité en particulier, de leurs obligations au titre du maintien de la paix et de la sécurité internationales mais également au titre de la coopération au développement.

Deuxièmement, l'on devrait tenir compte de la disparité manifeste qui existe entre les différentes organisations régionales en termes de ressources financières, d'expertise et de capacités afin, le cas échéant, de pouvoir leur fournir une assistance au niveau approprié mais sans détourner les ressources destinées au développement. L'appui apporté par l'Union européenne à la nouvelle architecture de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité par l'intermédiaire du fonds pour la promotion de la paix en Afrique, dont nous nous félicitons, nous paraît répondre à cette préoccupation. Ce genre d'initiative est de nature à faire progresser, au niveau national, l'objectif recherché de planification et de constitution de capacités civiles de gestion des crises en attente pouvant être mobilisées à l'échelon régional en cas de nécessité.

La dimension civile des opérations internationales soulève, en outre, des questions institutionnelles qu'il convient d'examiner. De ce point de vue, un rôle accru devrait être donné au Conseil économique et social qui est directement concerné par plusieurs aspects et qui dispose, en outre, d'une expérience certaine dans ce domaine acquise à la faveur des travaux du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit.

Enfin, je voudrais relever que l'importance accrue accordée par la communauté internationale aux aspects civils de la gestion des crises et de la consolidation de la paix coïncide pleinement avec les priorités définies par l'Afrique dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et en particulier le renforcement d'institutions fiables et de la gouvernance comme gage de succès du développement économique. Aussi, voudrais-je réitérer notre conviction qu'un soutien de la communauté internationale dans ce domaine avant l'éclatement des conflits serait de loin moins coûteux et porteur de chances de succès plus grandes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Afin d'être bref, et compte tenu de l'heure, la déclaration que je vais faire en ma qualité de Ministre des relations extérieures de l'Espagne sera distribuée et fera partie des minutes de la présente séance. Je vais, si vous me le permettez, tenter de résumer une partie de cette déclaration afin de faire avancer et de conclure ce débat thématique qui, à mon avis, a été un grand succès.

Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général, les organisations régionales, l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Union européenne d'avoir pris part à ce débat. Je remercie également tous les ministres qui ont pris la parole ce matin. Je crois que je vais résumer le débat et une partie de ma déclaration en mettant plusieurs points en relief.

Premièrement, le rétablissement de la sécurité est une condition indispensable pour mener des activités civiles. Deuxièmement, après la sécurité, le rétablissement de l'état de droit est une priorité. Troisièmement, j'aimerais souligner que nous devons également nous intéresser aux questions relatives au système judiciaire. C'est une question à laquelle l'Espagne souhaite accorder une plus grande priorité et s'intéresser davantage ces dernières années.

C'est pourquoi notre pays a récemment accueilli à Madrid, sous le parrainage de la Commission européenne, un atelier sur la justice pénale afin, précisément, d'améliorer la formation dans ce domaine de ceux qui participent aux missions de paix. Dans ce même domaine, mon gouvernement estime que le système pénitentiaire constitue également une partie essentielle d'une stratégie générale visant le rétablissement de l'état de droit, et c'est pour cette raison que tout cela est lié aux efforts de renforcement des capacités des institutions.

Dans le même ordre d'idées, comme cela a été dit par nombre d'orateurs ce matin, l'organisation d'élections libres et régulières est essentielle pour assurer la démocratisation et la bonne gouvernance.

Mais, avant tout, je crois que plusieurs intervenants ont souligné le besoin urgent d'assurer un déploiement rapide dans les opérations de gestion des crises. Ce déploiement rapide serait beaucoup facilité si l'on établissait, tant au niveau national qu'aux niveaux régional ou international, des réserves de personnel et des moyens immédiatement disponibles. Et nous devrions également encourager l'élaboration d'une doctrine portant sur les procédures à utiliser dans les opérations de gestion des crises.

De même, je voudrais dire que je partage l'avis de ceux qui ont parlé de la nécessité d'améliorer et de renforcer les mécanismes de coordination.

Pour terminer, on comprend de mieux en mieux la pertinence de la composante civile dans les missions de paix. Mais, comme cela se produit avec les effectifs militaires, il faut accroître le nombre de leurs membres pour qu'elles puissent s'acquitter comme il convient de leurs tâches.

À ce titre, le Gouvernement espagnol encourage la création d'une unité de la Garde civile de 1 000 membres qui, nous l'espérons, sera opérationnelle d'ici deux ans et sera en mesure de répondre immédiatement aux demandes éventuelles de la communauté internationale. En conséquence, il faudrait qu'existe dans le système une capacité institutionnelle correspondante qui pourrait se concrétiser grâce à la constitution d'un mécanisme de coordination, lequel aurait pour mandat de répondre à cet objectif étroitement lié à ceux du Conseil de sécurité.

Enfin, nous voudrions que les aspects les plus pertinents de notre débat d'aujourd'hui, d'un débat qui, à mon avis, a énormément enrichi tout ce qui s'est dit à ce sujet, puissent faire l'objet d'un suivi. Je suis convaincu qu'à l'avenir, dans cette même enceinte, on continuera de réfléchir de manière approfondie aux aspects civils de la gestion des crises.

J'ai terminé la déclaration que j'ai faite en ma qualité de Ministre des relations extérieures de l'Espagne et je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité s'est réuni au niveau ministériel le 22 septembre 2004 pour examiner « les aspects civils de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix ». Les ministres ont reconnu l'importance croissante des aspects civils de la gestion des conflits dans le règlement des situations de crise complexes et la prévention de la reprise des conflits. Ils ont affirmé l'importance du règlement des conflits

conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

Les ministres ont également reconnu l'importance de la coopération civilo-militaire dans la gestion des crises. Les éléments militaire et de police sont indispensables pour dénouer et stabiliser certaines situations de crise graves et garantir la sécurité. De plus, la participation d'une forte composante civile est cruciale quand il s'agit de fournir une assistance humanitaire, de rétablir l'ordre public, d'assurer le bon fonctionnement des institutions, la reconstruction, le relèvement, et la consolidation de la paix au service du développement durable à plus long terme. Des civils doivent par ailleurs participer à la gestion des crises pour qu'une stratégie de désengagement militaire puisse être mise en œuvre et ils ont un rôle crucial à jouer dans la phase de consolidation de la paix postérieure au conflit. Dans ce contexte, il importe que les composantes civile et militaire de la gestion des crises soient coordonnées dès la première phase de planification intégrée des missions. En outre, il convient d'instaurer une étroite coordination avec les autres participants à la reconstruction et au développement à plus long terme, y compris avec les autres organes des Nations Unies selon leurs mandats respectifs et avec les institutions financières internationales, ainsi qu'avec le monde des affaires.

Les ministres ont reconnu le rôle de plus en plus visible de certaines organisations régionales et sous-régionales, et d'autres organisations internationales dans la gestion des crises. Ils ont rappelé également que les Articles 52 et 53 de la Charte des Nations Unies prévoient le concours des organisations régionales à la gestion des conflits dans les situations de crise complexes, et définissent les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. Ils ont encouragé ces dernières à continuer, quand elles le peuvent, de développer leurs capacités de gestion des crises, notamment dans le domaine civil, en étroite coordination avec l'Organisation des Nations Unies, selon les dispositions de l'Article 54 de la Charte. Des modèles d'opération conjointe clairs devraient être mis au point le cas échéant. Ces organisations devraient également mieux coordonner leurs activités, accroître leur interopérabilité, définir et mettre en commun leurs stratégies, politiques opérationnelles et pratiques optimales en matière de gestion des crises civiles, de façon à renforcer l'efficience et la cohérence de la gestion des crises. Il conviendrait aussi de resserrer la coordination interne poursuivie dans ce domaine entre tous les organes et institutions compétents des Nations Unies.

Les ministres ont appuyé les efforts déployés par les États Membres pour développer selon les possibilités leurs propres capacités civiles de gestion des crises, notamment pour se doter d'équipes d'intervention rapide civiles, et appuyé également leurs initiatives tendant à les mettre à la disposition de l'Organisation et d'autres entités régionales ou sous-régionales compétentes afin de les aider à maintenir la paix et la sécurité internationales. Il faudrait que des capacités suffisantes existent dans les domaines civils cruciaux de la gestion des crises – police, justice et état de droit, préparation des élections et observation des scrutins, protection civile et administration publique. Le Conseil de sécurité devrait considérer la nature et la disponibilité de ces capacités lorsqu'il approuve le mandat à confier à une opération des Nations Unies.

Il est indispensable, pour assurer une paix durable après un conflit, de disposer, pendant les périodes de transition, de ressources adéquates et maniables pour appuyer les activités de soutien à la paix et de gestion des crises telles que la protection des civils, y compris le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, le renforcement des institutions publiques et la justice en période de transition, la promotion et la défense des droits de l'homme, et l'intégration d'une perspective d'égalité entre les sexes. La participation des acteurs locaux à l'élaboration des politiques et une relation constructive avec la société civile devraient aussi figurer parmi les priorités de toute stratégie après un conflit.

Le Conseil de sécurité salue les efforts que déploie le Secrétaire général pour régler toutes les questions relatives aux aspects civils de la gestion des crises et l'invite, ainsi que les organismes et institutions spécialisées des

Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et les États Membres, à continuer d'examiner sérieusement la question afin de favoriser l'action commune à l'avenir. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2004/33.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 14 h 10.